N° 75F0002MIF au catalogue — N° 006
ISSN : 1707-2867
ISBN : 978-0-662-07211-9

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Profil des Canadiens à revenu élevé

1982 à 2004

par Brian Murphy, Paul Roberts et Michael Wolfson

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1-613-951-7355

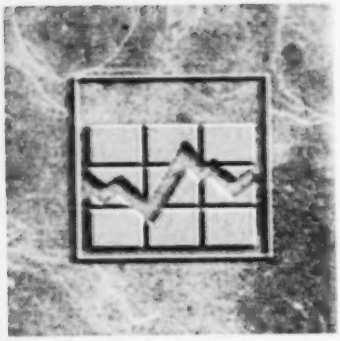

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : 613-951-7355; 888-297-7355: revenu@statcan.ca).

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.ca ou par téléphone entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-635-7943
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-565-7757
Centre de renseignements de Statistique Canada :	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Renseignements pour accéder au produit

Le produit nº 75F0002MIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

2008-02971/

Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Profil des Canadiens à revenu élevé

1982 à 2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Septembre 2007

Nº 75F0002MIF au catalogue, nº 6
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-662-07211-9

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 75F0002MIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Résumé

Cette étude se fonde sur les données fiscales administratives et l'Enquête sur la sécurité financière pour examiner les tendances du nombre et des caractéristiques des Canadiens à revenu élevé, ainsi que de leur patrimoine et de leurs taux d'imposition réels, de 1982 à 2004. Une foule de seuils sert à délimiter le revenu élevé et on y souligne les statistiques sur les paliers supérieurs de 5 %, 1 %, 0,1 % et 0,01 % des déclarants.

Selon l'étude, il faut qu'une personne ait eu un revenu individuel de 89 000 $ pour entrer dans le palier supérieur de 5 % en 2004. Grâce à un revenu familial de 154 000 $, une famille se situerait dans le palier supérieur de 5 %. La croissance du revenu au palier supérieur a été assez rapide, tandis que le revenu de la majorité de la population est demeuré stable. Le Canada avait beaucoup moins de bénéficiaires de revenu supérieur en 2004 et leur revenu était considérablement moins élevé qu'aux États-Unis. Les personnes à revenu élevé ont tendance à être des hommes mariés, d'âge moyen et vivant dans un grand centre urbain. Même si les femmes représentent une plus grande proportion du palier supérieur de 5 % des déclarants depuis 1982, elles ne gagnent pas assez pour se retrouver dans les groupes à revenu très élevé. Les Canadiens à revenu élevé représentent à peu près la même part du patrimoine total que du revenu total.

Conformément à leur part de plus en plus grande du revenu total, les Canadiens à revenu élevé paient une part de plus en plus importante de l'impôt sur le revenu des particuliers total. Leur part du revenu total est passée de 21 % à 25 % entre 1992 et 2004, tandis que leur part de l'impôt sur le revenu payé est passée de 30 % à 36 %. En même temps, leur taux d'imposition réel a été ramené de 29 % à 27 %. Ainsi, malgré des taux d'imposition inférieurs, l'augmentation du revenu a été suffisamment importante, lorsqu'on la combine au système d'impôt progressif, pour donner une part accrue de l'impôt total payé par les Canadiens à revenu élevé. Il y a une grande hétérogénéité dans les taux d'imposition réels au niveau individuel, certains particuliers à revenu élevé ayant un taux d'imposition réel de plus de 45 %, tandis que d'autres ne paient que 10 %. Dans la répartition du revenu, la proportion de déclarants qui ne paient pas d'impôt a diminué entre 1992 et 2004.

Table des matières

Introduction 7

Où faut-il établir le seuil? – Définitions 8

Qu'est-ce qu'un revenu élevé ? 10

Davantage de personnes à revenu élevé ou non ? 16

Comparaison des revenus élevés au Canada et aux États-Unis 18

Sources de revenu des personnes et des familles à revenu élevé 20

Qui a un revenu élevé ? 21

Où vivent-ils ? 25

Le patrimoine des Canadiens à revenu élevé 27

Qu'en est-il des impôts ? 35

Conclusions 44

Bibliographie 46

Remerciements

Les auteurs tiennent à exprimer leur gratitude à Mustapha Khan, Pat Grainger et Jérémie Bennett de l'aide éminemment experte qu'ils ont apportée à leurs travaux. Les auteurs assument l'entière responsabilité de toute erreur ou omission et de toutes les opinions énoncées dans les pages qui suivent. Cette analyse ne doit pas être considérée comme exprimant une position de Statistique Canada.

Introduction

On observe dans notre société un intérêt qui ne se dément pas pour la prévalence de la pauvreté, que l'on mesure normalement à l'aune du faible niveau de revenu. Or l'opulence ne suscite généralement pas le même intérêt, ce qui explique pourquoi, sur la scène internationale, on consacre beaucoup plus de temps et d'énergie à réunir des statistiques sur les citoyens à faible revenu que sur ceux dont les revenus sont élevés. La concentration des revenus et de la richesse au sommet de l'échelle de répartition du revenu pourrait être le signe d'une certaine tolérance à l'inégalité croissante au Canada et pourrait nous aider à comprendre les changements de fond qu'entraînent les fluctuations des ressources économiques.

Le Canada est doté d'un système d'impôts et de transferts progressifs, ce qui a pour effet que les bénéficiaires de revenus élevés contribuent à une part disproportionnée de l'impôt total, qui sert à financer les transferts financiers aux personnes appartenant aux niveaux inférieurs de la répartition du revenu. La prospérité de la population à revenu élevé est donc importante pour le financement des activités du gouvernement. Les modifications apportées au régime fiscal, nombreuses au cours des dernières années, ont tendance à influer sur le comportement des personnes aisées. Par exemple, la hausse des taux d'imposition est associée à certains problèmes, notamment l'exode des cerveaux. On trouvera dans les pages qui suivent une analyse descriptive et évolutive des tendances quant au nombre et aux caractéristiques des Canadiens à revenu élevé, notamment en ce qui concerne la fortune et les taux d'imposition sur le revenu.

Les citoyens riches et très riches ont fait l'objet d'études intéressantes. Les travaux récents de Piketty (2001), Atkinson (2002) et Piketty & Saez (2001) sur les revenus élevés en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, par exemple, sont fondés sur des données fiscales. Ceux de Saez et Veall (2003) et la collection publiée sous la direction de Green et Kesselman (2006) sont des contributions importantes à la définition de la situation des revenus et des impôts des Canadiens à revenu élevé. Ces études ont puisé dans des sources de données publiées et accessibles. Plus récemment, Murphy, Finnie et Wolfson (1994) ont utilisé des données fiscales pour observer la situation des Ontariens à revenu élevé, et Rashid (1991) a puisé dans les données du Recensement de 1991 pour observer les Canadiens à revenu élevé. Cependant, toutes ces études ne couvrent que des périodes particulières et aucune ne porte sur les dernières années.

Nous amorcerons notre analyse par une définition de la notion de « revenu élevé » en tenant compte d'une diversité de chiffres et de seuils de pourcentage de revenu, d'autant plus qu'il n'existe pas de définition uniformisée de « revenu élevé ». Certes, cette réalité rappelle les difficultés que pose la définition de la pauvreté et du faible revenu, mais elle s'en distingue en ceci que, dans le cas du faible revenu, on trouve une abondante littérature sur des concepts comme « ménages défavorisés » et « circonstances difficiles », lesquels, dans une certaine mesure, facilitent l'établissement du seuil au-dessous duquel une personne est considérée « à faible revenu ». En revanche, on ne trouve aucune définition équivalente des notions de « richesse » ou de « revenu élevé » dans la littérature spécialisée.

Nous examinerons dans les pages qui suivent quelques caractéristiques des citoyens dits « à revenu élevé » en puisant principalement dans les données fournies par les déclarants au Canada. Dans la dernière partie, nous nous intéresserons aux taux d'imposition applicables à différents

niveaux de revenu. Les données des déclarants offrent une perspective unique à notre analyse, notamment par comparaison avec les données d'enquête. Les données d'enquêtes ont tendance à produire des échantillons très restreints au niveau supérieur de la répartition du revenu, en plus d'être affligées d'un taux plus élevé de sous-déclaration.

Plus précisément, notre analyse puise abondamment dans les données du Fichier sur la famille T1 (T1FF)[1]. Nous présentons les résultats tant pour les particuliers que pour les familles. Les particuliers comprennent tous les déclarants avec ou sans revenu, à l'exception de ceux qui sont décédés dans l'année. De plus, un petit nombre de particuliers se sont vu imputer des revenus s'ils ne figuraient pas dans les données T1, mais qu'ils avaient reçu un feuillet T4 d'un employeur[2]. Ces particuliers ont ensuite été liés à des familles de recensement en retraçant les conjoints et tout enfant à charge de moins de 25 ans. Dans la présente analyse, lorsque des résultats sont présentés pour les familles, le terme famille comprend tant les familles de deux personnes ou plus que les personnes qui n'habitent pas avec d'autres membres de leur famille[3]. Afin de simplifier la terminologie, nous faisons parfois référence à ce mélange sous les termes « familles », « unités familiales » et « familles et personnes hors famille ».

Où faut-il établir le seuil? – Définitions

On ne connaît pas de définition uniformisée de la notion de « revenu élevé ». Il s'ensuit que statisticiens et chercheurs ont utilisé différents seuils pour définir le revenu élevé. Ces seuils peuvent se répartir en deux grands groupes (tout comme dans le cas du faible revenu) : les seuils absolus et les seuils relatifs. Dans chaque cas, le but consiste à décrire le palier supérieur de la répartition du revenu et de distinguer ceux qui ont des revenus élevés de ceux qui n'en ont pas.

1. Seuils nominaux absolus

Les seuils définis en dollars nominaux sont la façon la plus simple de poser un repère d'observation de l'évolution de la répartition du revenu au fil du temps. Les seuils absolus renvoient à un montant, par exemple 100 000 $. Les personnes dont le revenu est supérieur à ce seuil sont réputées avoir un revenu élevé, ce qui exclut celles qui gagnent moins. Toutefois, les seuils de ce type sont assujettis à l'évolution des fortunes monétaires, en particulier aux effets de l'inflation. Ce qui aurait pu être considéré comme un montant élevé il y a dix ou vingt ans ne l'est plus nécessairement aujourd'hui, les niveaux de revenus ayant augmenté et les gains ayant été érodés par l'inflation.

L'utilisation la plus courante des seuils nominaux consiste à répartir les particuliers ou les familles en groupes de revenu analogue aux fins de présenter des résultats statistiques. Ces niveaux varient considérablement selon les sources de données. Au palier supérieur, le seuil le

1. Le Fichier sur la famille T1 est créé par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada, principalement au moyen des déclarations de revenus soumises à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et des fichiers du programme de Prestation fiscale pour enfants de l'ARC. Il fournit des données sur le revenu et des données démographiques limitées pour environ 96 % de la population du Canada.
2. Avant imputation, la couverture des données T1 est de plus de 91 % chaque année depuis l'instauration des crédits d'impôt remboursables – pour les enfants en 1978 et pour tous (le crédit pour la TPS) en 1992. Après imputation, la couverture passe à environ 96 %. (Patenaude et Clark, 2000)
3. Aucune correction n'a été apportée pour tenir compte des économies d'échelle ou de la taille de la famille à l'aide d'échelles d'équivalence.

plus élevé signalé dans les statistiques fiscales de la publication « Statistique du revenu » de l'Agence du revenu du Canada (le fameux « Livre vert ») est établi depuis de nombreuses années à 250 000 $[4]. Un chiffre passablement moins élevé, 150 000 $, désigne le groupe de revenu le plus élevé dans les tableaux de recensement de Statistique Canada. Ces seuils reposent normalement sur des jugements statistiques ayant trait à l'exactitude et à la confidentialité des données.

Un autre groupe de seuils nominaux renferme des jugements politiques implicites sur ce qui constitue un revenu élevé. Par exemple, l'Ontario utilise le seuil de 100 000 $ dans sa *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, la « Sunshine List » (Campbell, The Globe and Mail, 1996: A1). Un autre seuil semblable serait le niveau de revenu au-delà duquel le taux d'imposition fédéral maximal où la surtaxe sur les revenus élevés commence à être perçue. Ce niveau a atteint le bas niveau d'environ 63 000 $ en l'an 2000 pour remonter jusqu'à 108 000 $ en 2004. En 2000, la surtaxe sur les revenus élevés commençait à s'appliquer au seuil d'environ 80 000 $ de revenu total.

2. Seuils relatifs

Bien que les seuils nominaux absolus tels que 100 000 $ ou 250 000 $ soient faciles à comprendre, ils sont assujettis à l'évolution des valeurs « réelles » en raison de l'inflation. L'une des solutions de rechange possibles, comme dans le cas des seuils des tranches d'imposition sur le revenu, consiste à procéder à une indexation par rapport à l'IPC, ce qui a pour effet de maintenir la valeur indépendamment du taux d'inflation. Cependant, à l'instar du débat de longue date sur la pauvreté relative par rapport à la pauvreté absolue ou les limites du faible revenu, un argument parallèle favorise la définition de revenu élevé d'une manière relative. Selon cet argument, lorsque le revenu d'un travailleur moyen augmente (en raison d'une croissance économique réelle par habitant, et non pas de l'inflation à elle seule), le seuil de revenu élevé doit suivre la courbe de croissance. Un seuil relatif diviserait la répartition du revenu au moyen d'une valeur seuil du quantile pour distinguer les personnes à revenu élevé de celles qui n'en ont pas[5].

Dans une étude tenant compte explicitement de la définition de revenu élevé, Murphy, Finnie et Wolfson (1994) ont retenu le palier supérieur de 5 % de la répartition du revenu, soit environ le triple du revenu médian. D'autres études utilisant des données et des objectifs différents ont retenu des seuils relatifs différents, notamment le tiers supérieur de 33,3 % (p. ex. Morissette et Ostrovsky, 2005), le cinquième supérieur de 20 % (p. ex. Morissette et Zhang, 2006), le seuil supérieur de 5 % (p. ex. Frenette, Green et Picot, 2004; Atkinson, 2003), et enfin le seuil supérieur de 1 % (p. ex. Rashid, 1994).

---

4. Chaque année, l'ARC publie des statistiques fiscales sur la population de déclarants, dans une publication connue sous le nom de Livre vert. Elle fournit de l'information au sujet du niveau de revenu, des sources de revenus et des impôts payés par les Canadiens. Le niveau de revenu de 250 000 $ n'est pas retenu pour répondre à une exigence particulière d'une politique ou d'un règlement gouvernemental, mais tout simplement pour représenter une mesure utile du plus haut niveau de revenu.

5. Ces valeurs seuils par quantile sont normalement exprimées en centiles, quartiles, quintiles, déciles, etc. Un seuil relatif différent serait un niveau exprimé en tant que multiple d'un quantile, par exemple dix fois le seuil médian pour un seuil de revenu élevé et le demi-médian beaucoup plus courant en tant que valeur seuil pour la démarcation du faible revenu.

Tableau 1 Seuils absolus et relatifs de revenu total, particuliers, familles et personnes hors famille, Canada, 2004

	Particuliers		Familles et personnes hors famille	
	Bénéficiaires de revenu supérieur aux valeurs seuils	Valeur seuil en dollars	Bénéficiaires de revenu supérieur aux valeurs seuils	Valeur seuil en dollars
	pourcentage	Dollar	pourcentage	dollar
Seuils absolus				
Livre de l'ARC	0.6	250 000	1.5	250 000
Tableaux de recensement	1.4	150 000	5.4	150 000
«Sunshine List» de l'Ontario	3.7	100 000	15.3	100 000
Taux d'imposition maximal fédéral de 29%	2.4	113 804	11.3	113 804
Seuils relatifs				
Trois fois la valeur médiane	8.1	75 000	8.2	129 000
Troisième palier supérieur de 33.3%	33.3	37 000	33.3	64 000
Décile supérieur de 20%	20.0	50 000	20.0	88 000
Décile supérieur de 10%	10.0	69 000	10.0	119 000
Palier supérieur de 5%	5.0	89 000	5.0	154 000
Palier supérieur de 1%	1.0	181 000	1.0	305 000

Source : Totalisations spéciales, fichier T1FF.

Le tableau 1 montre quelques seuils absolus et relatifs ainsi que le pourcentage de particuliers et de familles qui seraient réputés avoir un revenu élevé[6]. On observe une variation importante de ces seuils. Par exemple, pour les particuliers en 2004, un revenu si peu élevé que 37 000 $ ainsi qu'un revenue si élevé que 181 000 $ pouvaient être considéré comme un revenu élevé. Les familles avec des revenues entre 64 000 $ et 250 000 $ étaient considérées comme une famille avec un revenu élevé.

Cette analyse indique que les différents seuils tracent un profil plutôt varié des déclarants qui entreraient dans la catégorie de revenu élevé. En d'autres mots, la ligne choisie aura une incidence sur la taille de la population à revenu élevé. Étant donné la subjectivité associée à la sélection d'une définition en particulier, l'analyse repose sur une fourchette de seuils pour démarquer les déclarants à « revenu élevé ». Toutefois, nous nous attardons surtout aux seuils relatifs, et généralement à ceux qui concernent le palier supérieur de 10 % de la population ou moins.

Qu'est-ce qu'un revenu élevé ?

Une parabole célèbre, *Parade of Dwarfs (and a Few Giants)*, de Jan Pen (Pen, 1971), illustre la tendance et l'étendue de la répartition du revenu. Dans cette parabole, tous les habitants du pays défilent devant une tribune pendant exactement une heure. Les gens sont rangés en paliers selon

6 .Les données du fichier sur la famille T1 (T1FF) peuvent offrir une information sur la population de déclarants, ou sur les particuliers et les personnes hors famille au Canada. Pour les besoins de l'étude, chacun de ces deux groupes est formé en ordre croissant du revenu total, puis divisé en 10 000 quantiles de même taille, avec les seuils de revenu correspondants en dollars. Le revenu total rattaché à la transition d'un seuil à un autre révèle le montant utilisé pour déterminer la valeur d'un seuil en particulier. Les chiffres de revenues de TIFF inclus les gains en capital et les retraits des REER sauf où indiqués.

leur revenu et, comme par magie, leur taille est ajustée proportionnellement à leur revenu, les personnes à revenu moyen conservant une stature moyenne.

La figure 1a montre les données sur les revenus des Canadiens en 2004 selon le défilé de Pen. Il est intéressant de constater qu'une personne à revenu moyen ne passerait pas devant la tribune avant la marque de la demi-heure, étant donné que la première colonne ayant une hauteur supérieure à un est celle du 70^{e} au 75^{e} centiles – ce qui correspond à environ 40 minutes après le début du défilé d'une heure. À la 54^{e} minute, les personnes mesureraient à peu près le double de celles de taille moyenne (dans les 90^{e} et les 95^{e} centiles). À la 59^{e} minute, les personnes du défilé seraient environ cinq fois plus grandes que celles de taille moyenne (99^{e} centile), tandis que les personnes des 9 dernières secondes (palier supérieur de 0,25 %) seraient plus de 27 fois plus grandes que la moyenne. La dernière fraction de seconde serait occupée par des géants dépassant de plus de 165 fois la taille moyenne (palier supérieur de 0,01 %).

Figure 1a Moyenne relative des revenus par groupe de centiles, tous les déclarants, Canada, 2004

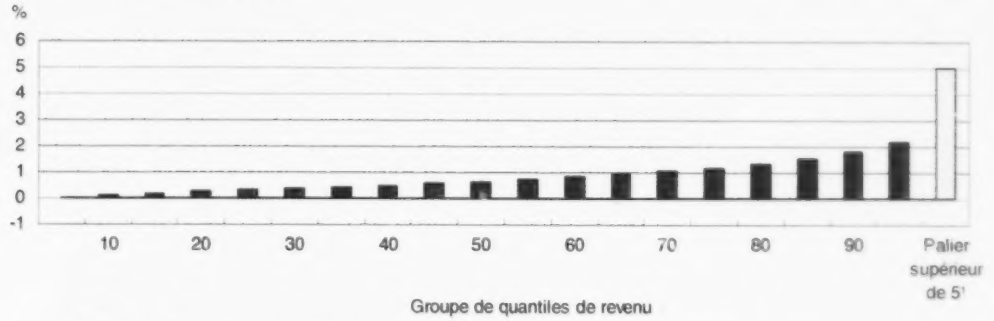

1. Voir la figure 1b pour obtenir plus de détails concernant le palier supérieur de 5 pour cent des déclarants.

Figure 1b Moyenne relative des revenus par groupe de centiles, les déclarants du palier supérieur de 5 pour cent, Canada, 2004

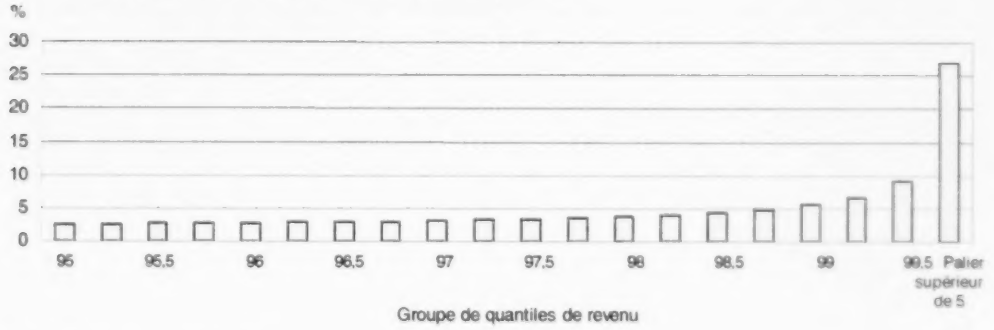

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

Le défilé imaginé par Pen illustre la structure de base de la répartition du revenu au Canada. Cette structure est la même à tous les niveaux de revenu. Les déclarants du palier supérieur de

5 % (figure 1b) affichent le même modèle que la plupart des nains et de quelques géants. Les déclarants du groupe occupant le palier supérieur de 0,25 % ont des revenus moyens équivalant à 25 fois la moyenne canadienne. Cependant, les revenus de ce groupe sont aussi cinq fois plus élevés que la moyenne de ceux du palier supérieur de 5 %.

Cette répartition évolue au fil du temps, même si les changements se font lentement. Le tableau 2 montre les valeurs monétaires des seuils pour un large éventail de centiles couvrant la répartition du revenu des déclarants canadiens pour chacune des trois années 1982, 1992 et 2004. Deux ensembles de répartitions ont été totalisés – l'un pour les particuliers, du côté gauche du tableau, l'autre pour les familles nucléaires combinées aux personnes hors famille (« familles ») du côté droit. Tous les montants sont en dollars de 2004, actualisés en fonction de l'IPC. Le choix des trois années retenues est quelque peu arbitraire, en ceci qu'il permet la comparaison le plus étendue possible à dix années d'intervalle[7].

Tableau 2 Seuils de revenu total, particuliers, familles et personnes hors famille, divers centiles, Canada, 1982, 1992 et 2004

	Particuliers			Familles et personnes hors famille		
	Revenu total en dollars, valeurs seuils			Revenu total en dollars, valeurs seuils		
	1982	1992	2004	1982	1992	2004
	en milliers de dollar			en milliers de dollar		
Centiles						
Palier inférieur de 1	0	0	0	0	1	0
Palier inférieur de 5	0	2	1	3	7	7
10,0	2	5	5	9	11	11
20,0	8	10	10	17	16	17
25,0	11	12	12	21	20	21
40,0	19	18	19	33	31	33
50,0	25	23	25	42	39	43
60,0	31	30	31	51	49	55
75,0	44	42	44	69	69	77
80,0	49	47	50	76	77	88
90,0	64	63	69	99	102	119
Palier supérieur de 5	80	78	89	123	128	154
Palier supérieur de 1	142	139	181	210	220	305
Palier supérieur de 0,1	383	402	648	546	597	1 045
Palier supérieur de 0,01	1 360	1 319	2 833	1 781	1 949	4 301

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

Nota : Les chiffres sont arrondis en dollars constants de 2004.

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales, T1FF.

Ce qui est le plus remarquable dans ces données, d'une part, c'est la stabilité générale des valeurs seuils jusqu'au 80^{e} centile pour les particuliers et jusqu'au centile médian (c.-à-d. le 50^{e} centile) pour les familles et les personnes hors familles. D'autre part, ceux qui occupent le palier

7. Des considérations d'ordre pratique nous empêchent d'examiner les données de toutes les années. Cette période exclut deux récessions et deux périodes de croissance économique rapide. Nous avons examiné les parts des déclarants des paliers supérieurs pour toutes les années et constaté que 1982 et 1992 ne sont pas des années exceptionnelles pour l'analyse de la tendance à l'inégalité des revenus élevés, indépendamment des changements survenus dans le contexte macroéconomique.

supérieur de 1 % et les groupes moins nombreux ont connu des hausses importantes, surtout de 1992 à 2004.

Par exemple, pour la moitié inférieure des particuliers, le seuil en dollars réels est demeuré essentiellement stable à 25 000 $ en 1982 et en 2004, tandis que, pour les familles, le seuil de 50 % augmentait un peu de 42 000 $ à 43 000 $. Une certaine variation est survenue au niveau des valeurs seuils de faible revenu, mais elle était relativement limitée. Le seuil divisant le palier inférieur de 10 % des déclarants, par exemple, a augmenté en dollars réels, passant d'environ 2 000 $ en 1982 à 5 000 $ en 2004; la variation pour les familles était de 9 000 $ à 11 000 $.

En revanche, le particulier qui aurait voulu intégrer les quantiles les plus élevés au cours de cette période aurait constaté que l'opération lui coûterait beaucoup plus cher. Par exemple, le seuil de revenu pour les particuliers au palier supérieur de 5 % a augmenté de 80 000 $ en 1982 à 89 000 $ en 2004, alors que le seuil de revenu supérieur de 0,01 % des particuliers a augmenté de 1 360 000 $ à 2 833 000 $ au cours de la même période. Des changements semblables sont survenus chez les familles et les personnes hors famille.

Tableau 3 Seuil de revenu total en pourcentage de revenu médian, particuliers, familles et personnes hors famille, Canada, 1982, 1992 et 2004

	Particuliers			Familles et personnes hors famille		
	Valeurs seuils, revenu total, en proportion de la valeur médiane			Valeurs seuils, revenu total, en proportion de la valeur médiane		
	1982	1992	2004	1982	1992	2004
	pourcentage			pourcentage		
Centiles						
25,0	44	51	48	50	50	49
50,0	100	100	100	100	100	100
75,0	177	180	181	163	174	180
90,0	258	273	282	235	258	277
Palier supérieur de 5	322	339	364	294	324	358
Palier supérieur de 1	572	601	737	501	558	707
Palier supérieur de 0,1	1 544	1 743	2 644	1 301	1 511	2 425
Palier supérieur de 0,01	5 475	5 723	11 552	4 243	4 934	9 976

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales, T1FF.

Une façon d'illustrer l'ampleur de ces changements en dollars constants est de rapprocher ces revenus du seuil de revenu médian (tableau 2). On constate que le centile supérieur des particuliers, des familles et des personnes hors famille bénéficiant d'un revenu a affiché une hausse très marquée par rapport aux seuils de revenu médians de 1982 à 2004. En 1982, le palier supérieur de 5 % des revenus des particuliers représentait environ 3,2 de la médiane correspondante. En 2004 cette proportion était passée à 3,6 fois plus grande. Une variation similaire a été observée pour les familles et les personnes hors famille.

Ces variations sont plus spectaculaires pour les seuils des quantiles de revenus les plus élevés. En 1982, le seuil de revenu supérieur de 0,01 % des particuliers était de près de 55 fois plus élevé que le revenu médian. En 2004, cette proportion était passée à plus de 115 fois le seuil médian,

soit plus du double de la comparaison antérieure. Pour les familles et les personnes hors famille, la tendance était la même : le seuil de revenu supérieur de 0,01 % était d'environ 42 fois celui du seuil de revenu médian en 1982 et de près de 100 fois en 2004.

Tableau 4 Revenus moyens selon le palier de centile, Canada, 1982, 1992 et 2004

	Particuliers			Familles et personnes hors famille		
	Revenu total moyen			Revenu total moyen		
	1982	1992	2004	1982	1992	2004
	en milliers de dollars			en milliers de dollars		
Centiles						
Palier inférieur de 5	-90	0	0	-12	2	2
Palier inférieur de 10	-5	2	2	-1	6	6
Palier inférieur de 20	2	5	5	6	10	10
20 à 40	14	14	14	25	23	25
40 à 60	25	23	25	42	40	43
60 à 80	40	37	40	63	62	70
Palier supérieur de 20	79	77	93	120	124	158
Palier supérieur de 10	102	100	128	153	160	215
Palier supérieur de 5	133	130	178	197	206	296
Palier supérieur de 1	269	268	429	380	404	684
Palier supérieur de 0,1	852	822	1 641	1 143	1 196	2 493
Palier supérieur de 0,01	2 903	2 547	5 920	3 658	3 490	8 443

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

Nota : Les chiffres sont arrondis en dollars constants de 2004.

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales, T1FF.

Les valeurs des seuils de revenus, en dollars constants (tableau 2) ou en proportion de la médiane (tableau 3), peuvent entraîner une sous-évaluation de l'ampleur des variations de la répartition du revenu. Le tableau 4 montre les revenus moyens des particuliers et des familles à l'intérieur de quantiles particuliers. Par exemple, le seuil en dollars constants de la proportion supérieure de 5 % des déclarants a augmenté de 11,3 % chez les particuliers et de 25,2 % chez les familles de 1982 à 2004 (tableau 2), alors que les augmentations de ces seuils en proportion de leurs valeurs médianes respectives ont été de 13,0 % et 21,8 % (tableau 3). Par comparaison, le revenu moyen du palier supérieur de 5 % des particuliers a connu un changement beaucoup plus important, passant de 133 000 $ en 1982 à 178 000 en 2004, soit une augmentation de plus de 33 % (tableau 4). De même, le revenu réel moyen des familles du palier supérieur de 5 % a augmenté de plus de 50 % de 1982 à 2004 (tableau 4).

La majorité de ces hausses ne sont pas reproduites chez les particuliers et les familles des classes inférieures et médianes de la répartition du revenu. Par exemple, les particuliers dont le revenu se situait dans les quatre quintiles inférieurs (les quatre cinquièmes inférieurs) ont constaté peu ou pas d'augmentation réelle de leur revenu moyen de 1982 à 2004. Les familles et les personnes hors famille des 5^{e} et 4^{e} quintiles ont connu une certaine croissance, mais celles des 2^{e} et 3^{e} quintiles ont enregistré peu ou pas de variation. Les hausses des revenus moyens se limitaient généralement au quintile supérieur et devenaient de plus en plus marquées à mesure que les intéressés se rapprochaient du palier supérieur de la répartition du revenu.

Tableau 5 Parts de vingtile et de quantile de revenu total (le revenu total inclut les gains en capital et le revenu de REER), Canada 1982, 1992, et 2004

	Particuliers			Familles		
	1982	1992	2004	1982	1992	2004
	pourcentage			pourcentage		
Vingtiles						
1	-1,0	-0,1	0,0	-0,8	0,2	0,2
2	0,1	0,6	0,4	0,6	0,9	0,7
3	0,6	1,0	0,9	1,1	1,2	1,1
4	1,1	1,4	1,2	1,5	1,5	1,3
5	1,5	1,7	1,5	1,9	1,7	1,6
6	1,9	2,0	1,8	2,3	2,1	1,9
7	2,3	2,3	2,1	2,6	2,4	2,2
8	2,8	2,7	2,5	3,0	2,8	2,6
9	3,2	3,0	2,8	3,5	3,2	2,9
10	3,7	3,5	3,2	3,9	3,6	3,3
11	4,2	3,9	3,7	4,3	4,0	3,7
12	4,7	4,5	4,2	4,8	4,5	4,2
13	5,2	5,0	4,7	5,3	5,0	4,7
14	5,9	5,6	5,3	5,8	5,6	5,3
15	6,6	6,3	5,9	6,4	6,3	6,0
16	7,3	7,1	6,7	7,1	7,0	6,7
17	8,2	8,0	7,7	7,9	7,9	7,7
18	9,4	9,3	9,0	9,0	9,1	8,9
19	11,2	11,2	11,0	10,7	10,9	11,0
20	21,0	20,9	25,3	19,3	19,9	24,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Centilles						
Palier inférieur de 95	79,0	79,1	74,7	80,7	80,1	75,9
Palier inférieur de 90	67,8	67,9	63,7	70,0	69,1	64,9
Palier supérieur de 10	32,2	32,1	36,3	30,0	30,9	35,1
Palier supérieur de 5	21,0	20,9	25,3	19,3	19,9	24,1
Palier supérieur de 1	8,5	8,6	12,2	7,4	7,8	11,2
Palier supérieur de 0,1	2,7	2,6	4,7	2,2	2,3	4,1
Palier supérieur de 0,01	0,9	0,8	1,7	0,7	0,7	1,4

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales, T1FF.

Pour représenter ces tendances sous un angle différent, il faut tenir compte des proportions afférentes à divers segments de la répartition du revenu. La partie supérieure du tableau 5 montre ces proportions pour chacun des vingt segments de vingtile de même taille (chacun regroupant cinq pour cent de la population). La partie inférieure du tableau ventile plus finement le palier supérieur de la répartition du revenu. Qu'il s'agisse de la proportion inférieure de 90 % ou de 95 %, de particuliers ou de familles, leurs parts de l'ensemble des revenus a diminué, surtout de 1992 à 2004. En revanche, le palier supérieur de 5 % a augmenté d'environ le quart, le palier supérieur de 1 % d'environ la moitié, et les paliers supérieurs de 0,1 % et de 0,01 % de près de 100 %. Par exemple, le palier supérieur de 0,01 % des particuliers s'établissait à 0,8 % de l'ensemble des revenus en 1982 et en 1992, mais ce pourcentage était passé à 1,7 % en 2004.

Davantage de personnes à revenu élevé ou non ?

Jusqu'ici nous avons porté notre attention sur les niveaux et les proportions de revenu agrégé afférent à une population définie en fonction d'un seuil relatif (c.-à-d. le palier supérieur de 5 %). Selon cette définition, le nombre de personnes à revenu élevé augmentera seulement si le revenu de l'ensemble de la population augmente, et ce, indépendamment des valeurs seuils, suivant le taux de croissance globale. En utilisant un ensemble de seuils absolus nous pouvons discerner si le nombre relatif de particuliers et de familles à fort revenu a augmenté ou diminué au-dessus des seuils en dollars constants.

Alors, le nombre de particuliers ou de familles à fort revenu a-t-il augmenté au fil du temps ? Ou bien, ceux qui avaient un revenu élevé ont-ils simplement une plus grande part du revenu total agrégé sans augmentation correspondante du nombre de particuliers et de familles ?

Figure 2 Proportion de déclarants selon le palier de revenu total Canada 1982, 1992 et 2004

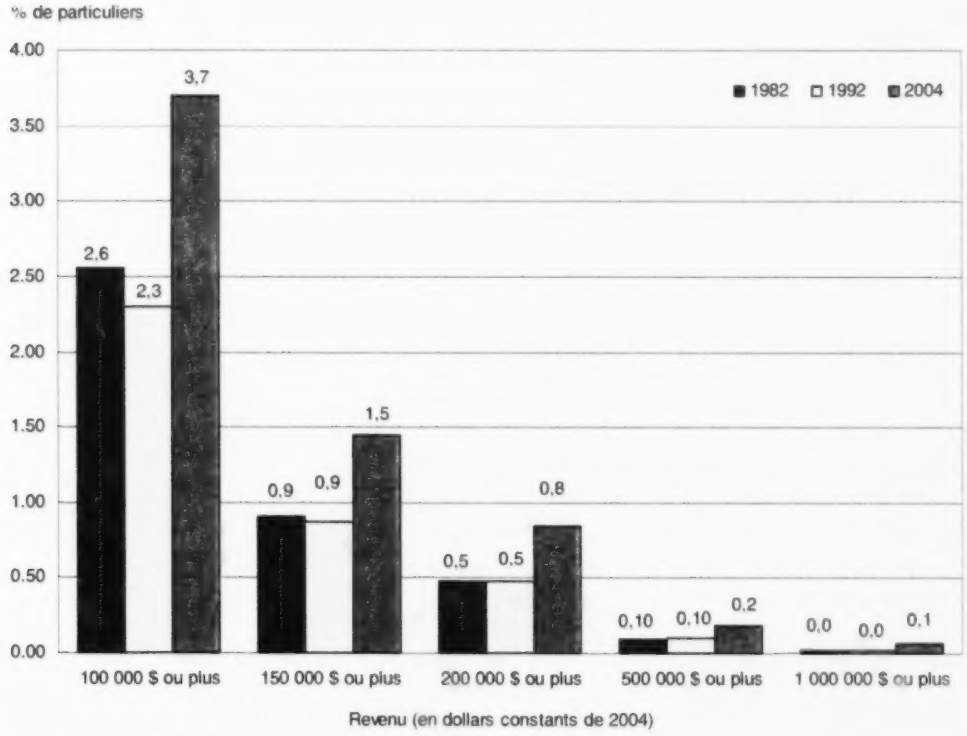

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

Une augmentation du nombre de particuliers et de familles à revenu élevé pourrait avoir pour effet qu'un plus grand nombre de particuliers et de familles bénéficient d'un fort revenu. Toutefois, s'il y a eu augmentation de la part du revenu total agrégé afférent aux particuliers et aux familles à fort revenu alors que le nombre de particuliers et de familles à fort revenu est

demeuré relativement stable, il se pourrait que l'augmentation du revenu total agrégé soit le fait de seulement un tout petit nombre de particuliers ou de familles.

La figure 2 montre que la proportion de personnes ayant un revenu supérieur à un seuil donné en dollars constants n'a pas changé ou a légèrement diminué de 1982 à 1992, alors qu'en 2004 la proportion de personnes ayant un revenu plus élevé avait considérablement augmenté. La proportion totale de déclarants ayant gagné plus de 100 000 $ en 1982 était d'environ 2,6 %, et elle a reculé à 2,3 % en 1992 avant de remonter à 3,7 % en 2004. Cette année-là, on a observé une augmentation générale de la proportion de personnes ayant un revenu égal ou supérieur à chacun des seuils de revenu retenus. Non seulement la part de revenu total agrégé afférente aux 5 % des particuliers qui ont gagné le revenu le plus élevé a augmenté, mais le nombre de personnes à fort revenu a aussi augmenté. Un changement semblable a été observé pour les familles, (figure 3), la proportion des familles ayant un revenu de plus de 500 000 $ ayant plus que doublé au cours de cette période.

Figure 3 Proportion du nombre total de familles et de personnes hors famille déclarantes selon le revenu total, Canada 1982, 1992 et 2004

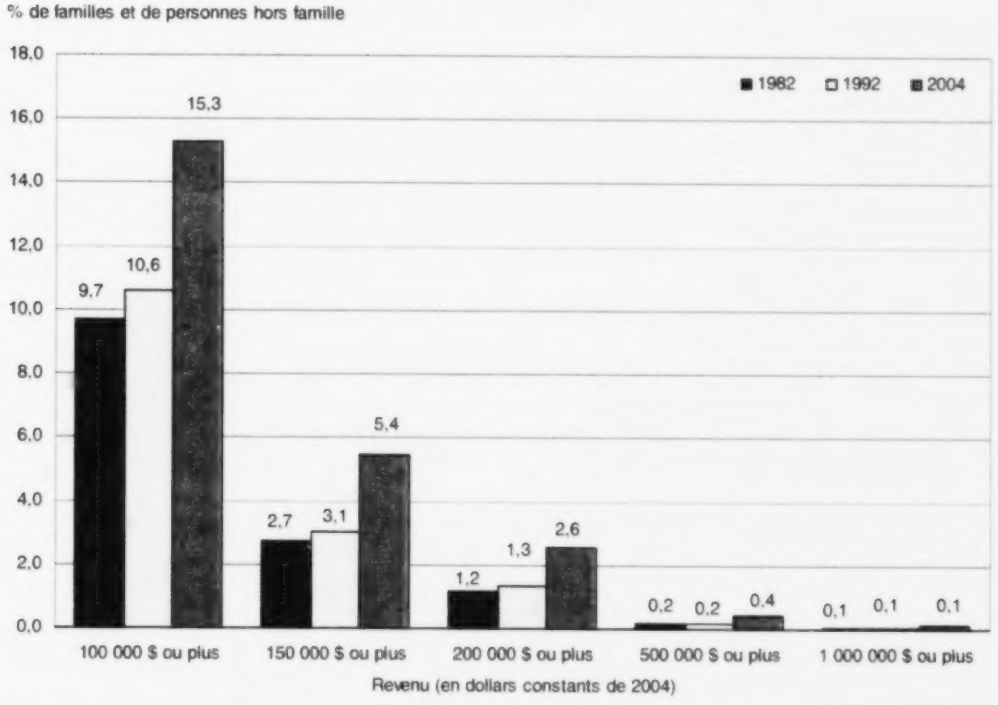

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

De 1982 à 2004, la proportion du revenu agrégé afférente au palier supérieur de la répartition du revenu a augmenté (tableau 5). Nous savons désormais que cette augmentation n'a pas touché que le même nombre de personnes et de familles riches. Au contraire, la proportion absolue de personnes et de familles à revenu élevé au aussi augmenté au cours de cette période. On compte un plus grand nombre de Canadiens à revenu élevé en 2004 qu'en 1992.

Comparaison des revenus élevés au Canada et aux États-Unis

Les comparaisons entre le Canada et les États-Unis sont constantes, tant en ce qui concerne les prix de l'essence et du logement que les revenus des médecins et des chefs d'entreprise. Dans toutes ces comparaisons, il est question de revenu. Dans quelle mesure les revenus élevés au Canada se comparent-ils à ceux des États-Unis ? Pour comparer les données canadiennes aux données sur le revenu total[8] aux États-Unis (Saez, 2007), nous examinons les valeurs des seuils de revenus et les revenus moyens de groupes de quantiles aux États-Unis et au Canada en 2004. Les données des États-Unis ont été converties en données comparables en dollars du Canada en fonction des valeurs de la parité de pouvoir d'achat établies par Statistique Canada (Temple, 2007).

Figure 4 Valeurs seuils de revenu total par groupe de quantiles, Canada et États-Unis, 2004

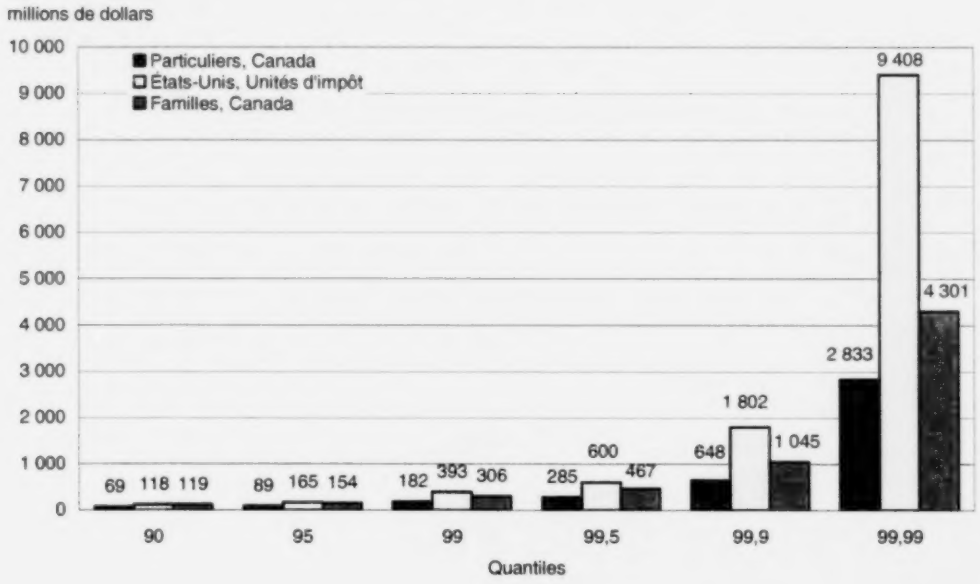

Nota : Parité de pouvoir d'achat après correction en dollars canadiens.

Source: Canada – Totalisations spéciales, T1FF et États-Unis – Saez (2007).

La figure 4 montre quelques valeurs seuils de revenu par groupe de quantiles au Canada et aux États-Unis, alors que la figure 5 montre les revenus moyens (incluant les gains en capital) dans une série de groupes de quantiles. Il y a trois bâtonnets pour chaque groupe de revenu, un pour les particuliers canadiens, un pour les familles canadiennes, et une troisième pour les unités d'impôt des États-Unis. Les trois résultats sont présentés parce qu'au États-Unis les déclarants

8. En ce qui concerne les valeurs de revenu aux États-Unis utilisées ici, Saez (2007) définit le revenu comme le revenu annuel brut déclaré, y compris les gains en capital mais à l'exclusion de tous les transferts gouvernementaux (prestations de la sécurité sociale, de l'assurance-emploi et de l'aide sociale, etc.) avant l'impôt sur le revenu des particuliers et les cotisations sociales des employés.

peuvent choisir entre déclarer comme couple où comme particulier. Le T1FF canadien est créé par lier les déclarants particuliers à leurs conjoints où leurs conjointes et leurs dépendants. Donc, bien que les données des États-Unis ressemblent plus à la définition de la famille canadienne, la population des déclarants particuliers est aussi un point de référence utile.

L'aspect le plus frappant de ces graphiques est la divergence croissante des seuils du 90^{e} au 99,99^{e} centile, soit des 10 pour cent au 0,01^{e} centile supérieur. Au Canada, les 5 % des particuliers qui gagnaient le plus en 2004 avaient un revenu de 89 000 $, et les familles avaient un revenu de 154 000 $. Le seuil de 5 % aux É.-U. s'établit à 165 000 $ (en fonction des valeurs de la parité de pouvoir d'achat). Plus haut dans l'échelle du revenu, les seuils américains deviennent considérablement plus élevés comparativement à ceux observés au Canada. Le seuil de revenu pour la proportion de 0,01 % des Canadiens qui gagnent le plus s'établit à environ 4,3 millions de dollars, comparativement à 9,4 millions de dollars aux États-Unis.

Cela dit, ces différences paraissent dérisoires si l'on compare les revenus moyens. Le revenu moyen chez les 5 % des familles qui gagnaient le plus au Canada en 2004 s'élevait à 296 000 $, comparativement à 416 000 $ aux États-Unis, soit plus de 70 pourcent du revenu équivalent canadien. Les différences entre les revenus moyens au Canada et aux États-Unis augmentent encore plus lorsque l'on grimpe dans l'échelle des revenus. Pour les 0,01 % de Canadiens qui gagnaient le plus, la moyenne américaine (25,8 millions de dollars) était de plus de trois fois supérieure à la valeur moyenne correspondante au Canada (8,4 millions de dollars). Ces écarts entre le revenu moyen au Canada et aux États-Unis sont plus importants que ceux observés entre les seuils de revenu au Canada et aux États-Unis, ce qui, encore une fois, reflète les écarts très marqués dans la répartition du revenu dans les deux pays.

Figure 5 Revenu total moyen, selon le quantile, Canada et États-Unis, 2004

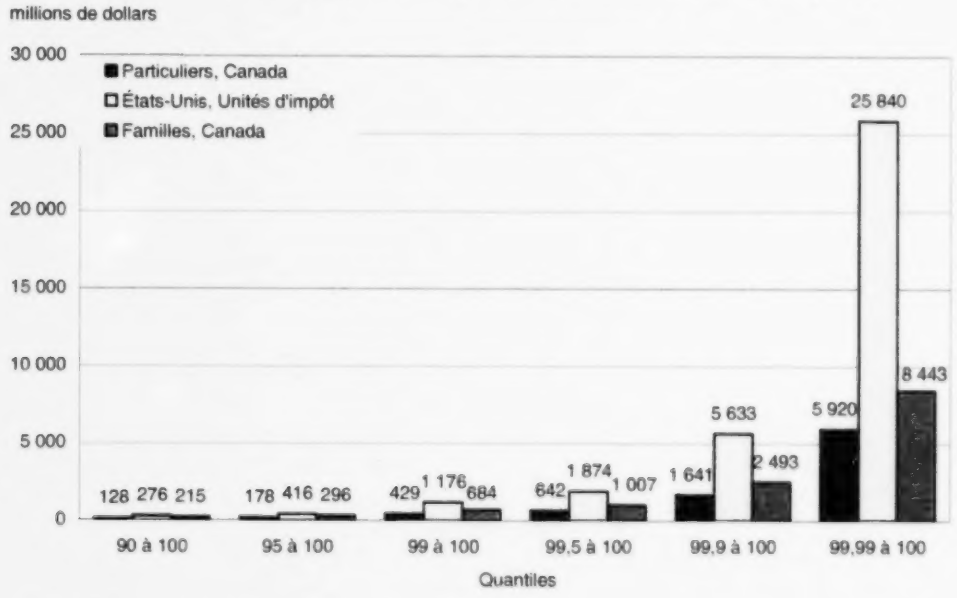

Nota : Parité de pouvoir d'achat avec correction en dollars canadiens.

Source : Canada – Totalisations spéciales, T1FF et États-Unis – Saez (2007).

Sources de revenu des personnes et des familles à revenu élevé

De 1946 à 2000, les personnes qui gagnaient le plus ont vu leurs principales sources de revenus se transformer (Saez et Veall, 2003). Les personnes qui gagnaient un revenu élevé dans les années 1940 tiraient leurs gains de salaires, de capitaux (dividendes, investissements et intérêts) et de l'exploitation d'une entreprise (professionnels indépendants et propriétaires uniques d'une entreprise). Mais pour les personnes au sommet de l'échelle des revenus (paliers supérieurs de 0,1 % et de 0,01 %), le revenu salarial était relativement moins important. Dans les années 90, les salaires et traitements étaient devenus des sources de revenu plus importantes pour toutes les personnes à revenu élevé, tandis que le revenu provenant de capitaux et de l'exploitation d'une entreprise avait perdu de l'importance.

Tableau 6 Répartition des sources de revenu selon le quantile de revenu des particuliers, Canada 1982, 1992 et 2004

Groupe de quantile / Sources de revenu des particuliers	1982	1992	2004
	pourcentage		
Palier inférieur de 0 à 95			
Emploi	90,0	90,7	95,0
Investissement total (y compris les intérêts et les dividences)	9,8	8,0	3,8
Gains en capital (gains totaux, pas seulement les gains imposables)	0,2	1,3	1,2
Total	100,0	100,0	100,0
Palier supérieur de 5			
Emploi	72,0	75,6	82,5
Investissement total (y compris les intérêts et les dividences)	23,9	10,8	7,7
Gains en capital (gains totaux, pas seulement les gains imposables)	4,1	13,6	9,7
Total	100,0	100,0	100,0
Palier supérieur de 1			
Emploi	58,8	62,3	74,4
Investissement total (y compris les intérêts et les dividences)	33,0	14,3	10,2
Gains en capital (gains totaux, pas seulement les gains imposables)	8,3	23,4	15,3
Total	100,0	100,0	100,0
Palier supérieur de 0,1			
Emploi	46,5	51,6	67,4
Investissement total (y compris les intérêts et les dividences)	38,4	17,2	12,5
Gains en capital (gains totaux, pas seulement les gains imposables)	15,1	31,3	20,1
Total	100,0	100,0	100,0
Palier supérieur de 0,01			
Emploi	36,1	58,2	61,6
Investissement total (y compris les intérêts et les dividences)	42,9	21,8	14,2
Gains en capital (gains totaux, pas seulement les gains imposables)	21,0	20,0	24,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales, T1FF.

Nos données portent sur trois grandes composantes du revenu pour les personnes à revenu élevé : le revenu d'emploi (salaires et travail autonome), les revenus de placements excluant les gains en capital (dividendes, investissements et intérêts) et le revenu des gains en capital (total des gains)[9]. Nous constatons que de 1982 à 2004, les personnes et les familles qui ne gagnaient pas

9. Cette analyse des sources de revenu, à la suite de Saez et Veall (2003: 39), ne comprend pas les autres composantes telles les pensions alimentaires, les prestations de la sécurité sociale imposables, les prestations d'assurance-emploi imposables, etc. Ces autres sources sont des composantes moins importantes du revenu des personnes à fort revenu. Notre variable du revenu total, toutefois, inclut toutes ces sources.

un revenu élevé (palier inférieur de 95 % de la répartition du revenu) ont vu augmenter leur proportion de revenu d'emploi par rapport aux deux autres composantes du revenu, pour passer de 90,0 % à 95,0 %. Sur la même période, les revenus de placements sont devenus moins importants, tandis que le revenu des gains en capital est demeuré une source de revenu relativement négligeable. On constate une relation semblable pour les 95 % des familles gagnant le moins.

Entre-temps, les personnes et les familles à plus fort revenu ont accru la proportion de leur revenu d'emploi à un rythme considérablement plus rapide de 1982 à 2004 : de 58,8 % à 74,4 % pour le 1 % de particuliers les plus riches et de 36,1 % à 61,6 % pour l'élite de 0,01 %. Dans le même ordre d'idées, ces deux groupes de personnes ont vu augmenter leur revenu provenant de gains en capital. En effet, cette proportion est passée de 8,3 % à 15,3 % chez le 1 % de personnes qui gagnaient le plus et de 21,0 % à 24,2 % chez l'élite de 0,01 %. De même, les deux groupes ont enregistré des baisses de la proportion des revenus de placements sans les gains en capital. Ainsi, cette proportion est passée de 33,0 % à seulement 10,2% chez le 1 % de personnes les plus riches, et de 42,9 % à tout juste 14,2 % chez les 0,01 % les plus riches. Des tendances semblables ont été constatées pour les familles.

Qui a un revenu élevé ?

Les niveaux et les changements de seuils de revenu, les parts de revenu et les niveaux moyens de revenu sont des données fondamentales pour une large compréhension de l'ampleur des revenus élevés au Canada. Dans la partie ci-après, nous nous intéressons aux caractéristiques des personnes à fort revenu au Canada en 2004. Nous étudions les différences relatives entre les personnes à revenu élevé et celles dont le revenu est plus faible, notamment quant à leur style de vie, la source de leur revenu et la forme des biens et du patrimoine qu'elles possèdent.

Tableau 7 Répartition des particuliers selon le quantile de revenu, le sexe, l'âge, la province et l'état matrimonial, Canada, 2004

	Groupes de quantiles de revenu					
	Tous les déclarants	Palier inférieur de 95	Palier supérieur de 5	Palier supérieur de 1	Palier supérieur de 0,1	Palier supérieur de 0,01
Nombre de déclarants	23 438 000	22 253 000	1 186 000	237 000	24 000	2 000
	pourcentage					
Hommes	48,3	46,8	75,7	78,8	84,3	88,7
Femmes	51,7	53,2	24,3	21,2	15,7	11,3
0 à 24	13,0	13,7	0,3	0,3	x	x
25 à 44	36,9	37,0	35,2	28,8	x	x
45 à 64	32,9	31,7	54,1	56,3	59,7	59,1
65 et plus	17,3	17,6	10,4	14,6	18,1	22,6
Terre-Neuve	1,7	1,7	0,8	0,7	x	x
Îles-du-Prince-Édouard	0,4	0,5	0,2	0,2	x	x
Nouvelle-Écosse	3,0	3,0	1,8	1,7	1,2	x
Nouveau-Brunswick	2,4	2,5	1,2	1,0	x	x
Québec	24,6	25,0	17,6	17,9	13,2	10,1
Ontario	37,9	37,5	46,2	47,1	50,4	51,1
Manitoba	3,6	3,7	2,3	2,1	1,7	x
Saskatchewan	3,0	3,1	2,0	1,8	1,2	x
Alberta	10,0	9,8	14,7	15,1	18,7	23,3
Colombie-Britannique	13,0	13,0	12,6	12,4	12,5	11,5
Célibataires	43,4	44,5	21,8	19,4	17,1	17,3
Mariés	56,6	55,5	78,2	80,6	82,9	82,7

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales, T1FF.

La composition de la population des personnes à revenu élevé est très différente de la population générale des déclarants (tableau 7). Chez le groupe d'environ 1,2 million de personnes au Canada qui sont au palier supérieur de 5 % des déclarants, trois sur quatre étaient des hommes (75,7 %), même si les hommes constituent une minorité des déclarants en général (48,3 %)[10]. Les déclarantes, qui composent plus de la moitié de la population des déclarants en 2004 (51,7 %), ne représentaient que 24,3 % du palier supérieur de 5 %. Ce rapport est encore plus marqué quand on grimpe dans l'échelle de la répartition du revenu. Environ une personne sur neuf du palier supérieur de 0,01 % est une femme (11,3 %). Depuis 1982, la proportion des femmes dans le palier supérieur de 0,01 % a reculé légèrement ; cependant, leur représentation proportionnelle au palier supérieur de 5 % est passée de 13,3 % à 24,3 % et leur représentation au palier supérieur de 1 % est passée de 13,1 % à 21,2 %.

La prévalence du revenu élevé atteint son apogée dans les années précédant la retraite. En 2004, les personnes de 45 à 64 ans représentaient moins du tiers de tous les bénéficiaires d'un revenu (32,9 %), mais la majorité des membres du groupe des 5 % les plus riches (54,1 %). Si nous isolons l'élite de 0,01 %, les personnes de 45 à 64 ans représentaient trois personnes à revenu élevé sur cinq. Il est intéressant de souligner que les personnes de 25 à 44 ans occupaient le

10. Les groupes de quantile de revenu dans ce tableau sont basés sur le T1FF de la population de déclarant pour le Canada en 2004.

deuxième rang des bénéficiaires de revenu élevé des 5 % les plus riches, mais elles étaient supplantées par les personnes âgées (22,6 %) dans l'élite de 0,01 %.

Près de la moitié des 5 % de personnes qui gagnaient le plus (46,2 %) vivaient en Ontario, suivies de loin par celles vivant au Québec (17,6 %), en Alberta (14,7 %) et en Colombie-Britannique (12,6 %). – au total 91,1 % de tous les déclarants. Toutefois, comme nous l'avons observé pour le sexe et l'âge, certaines de ces valeurs changent à mesure que l'on monte dans l'échelle de répartition du revenu. Pour le groupe des 0,01 % de personnes qui gagnaient le plus, l'Alberta se classait deuxième, à 23,3 %, tandis que le Québec arrivait en quatrième place, à seulement 10,1 %. En ce qui concerne l'état matrimonial, plus des trois quarts (78,2 %) de toutes les personnes à revenu élevé étaient mariées, et cette proportion atteignait 82,7 % au palier des 0,01 % les plus riches.

Par conséquent, les déclarants à fort revenu au Canada sont généralement des hommes de 45 à 64 ans vivant dans l'une des plus grandes provinces (probablement l'Ontario et, dans une moindre mesure, le Québec, l'Alberta ou la Colombie-Britannique), et ils sont mariés. Ces valeurs changent quelque peu lorsqu'on observe les revenus les plus élevés (palier supérieur de 0,01 %), où la probabilité d'être une personne âgée (65 ans ou plus) vivant en Alberta augmente. Il est également intéressant d'observer les groupes qui tendent à ne pas faire partie de ceux qui ont un revenu élevé – les femmes, les jeunes, les citoyens des petites provinces et les célibataires.

Nous avons abordé plus haut la façon dont les seuils de revenu et le revenu moyen de portions particulières de l'échelle de répartition du revenu avaient changé au fil du temps, notamment pour les personnes ayant un revenu élevé (tableaux 2 et 4). Comment les changements survenus au chapitre des revenus de 1992 à 2004 ont-ils touché certains groupes démographiques ? L'observation des changements en ce qui concerne le revenu total agrégé, selon le groupe démographique, pour tous les déclarants de 1992 à 2004[11], nous amène à constater que, dans l'ensemble, le revenu total agrégé de chacun des groupes démographiques a réellement augmenté (tableau 8). Certains ont vu des changements beaucoup plus importants que d'autres, notamment le groupe des personnes de 45 à 64 ans et toutes les personnes vivant en Alberta, lesquelles ont vu des augmentations d'environ 60 % de leur revenu agrégé réel (ration de 1,6 dans le tableau 8).

Si on isole les changements survenus dans le revenu agrégé de tous les déclarants, on constate que chacun des groupes démographiques a vu des changements au cours de la période de 1992 à 2004. Certains groupes ont vu peu de changement en ce qui a trait à leur revenu agrégé, notamment les jeunes (de 0 à 24 ans et de 25 à 44 ans), de même que les citoyens des provinces de l'Atlantique ou de la Saskatchewan et du Manitoba, tandis que d'autres ont vu des changements plus importants. C'est le cas des personnes de 45 à 64 ans et des citoyens de l'Alberta.

Alors que, dans l'ensemble, peu de changement se soit produit pour plusieurs groupes démographiques, c'est relativement aux groupes de quantiles de revenu auxquels les déclarants appartenaient que des changements ont été observés. Par exemple, les 95 % de 25 à 44 ans qui

11. Les changements dans le revenu agrégé sont représentés par un ratio du revenu total agrégé en 2004 divisé par le revenu total agrégé de 1992. Un ratio de 1,0 indique qu'il n'y a eu aucun changement, alors qu'un ratio supérieur à 1,0 indique une augmentation du revenu total agrégé et qu'un ratio inférieur à 1,0 indique une baisse.

gagnaient le moins n'ont vu aucun changement (ratio de 1,0) dans leur revenu total agrégé de 1992 à 2004, mais les 5 % des déclarants de 25 à 44 ans qui gagnaient le plus ont enregistré une hausse d'environ 30 % (ratio de 1,3) au cours de la même période. Cette hausse était encore plus importante chez l'élite des 0,01 % les plus riches de 25 à 44 ans, où le revenu a plus que doublé (ratio de 2,1) au cours de la même période.

Tableau 8 Accroissement proportionnel du revenu total agrégé des particuliers de 1992 à 2004 selon le quantile de revenu, le sexe, l'âge, la province et l'état matrimonial, Canada

	Groupes de quantiles de revenu					
	Tous les déclarants	Palier inférieur de 95	Palier supérieur de 5	Palier supérieur de 1	Palier supérieur de 0,1	Palier supérieur de 0,01
	ratios					
Nombre de déclarants	1,3	1,2	1,5	1,8	2,3	2,6
Hommes	1,2	1,2	1,5	1,7	2,2	2,5
Femmes	1,3	1,3	1,9	2,3	2,6	3,4
0 à 24	1,1	1,1	1,8	1,8	x	x
25 à 44	1,1	1,0	1,3	1,6	x	x
45 à 64	1,7	1,6	1,8	2,0	2,5	2,9
65 et plus	1,2	1,1	1,4	1,6	1,9	2,3
Terre-Neuve	1,1	1,1	1,4	1,6	x	x
Île-du-Prince-Édouard	1,2	1,2	1,3	1,2	x	x
Nouvelle-Écosse	1,1	1,1	1,4	1,5	1,8	x
Nouveau-Brunswick	1,1	1,1	1,3	1,4	x	x
Québec	1,2	1,2	1,4	1,7	2,4	3,8
Ontario	1,3	1,2	1,5	1,7	2,0	2,2
Manitoba	1,1	1,1	1,4	1,6	2,1	x
Saskatchewan	1,1	1,1	1,4	1,6	2,0	1,6
Alberta	1,6	1,4	2,4	3,1	4,4	5,6
Colombie-Britannique	1,2	1,2	1,3	1,4	1,6	1,9
Célibataires	1,3	1,2	1,6	2,0	2,5	3,2
Mariés	1,3	1,2	1,5	1,8	2,2	2,5

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales, T1FF.

Dans l'ensemble, les personnes qui se situaient aux paliers de revenus les plus élevés (tableau 8) ont enregistré les plus fortes variations du revenu total agrégé de 1992 à 2004. Les personnes à revenu élevé en Alberta ont vu leur ratio de revenu agrégé plus que doubler de 1992 à 2004 (ratio de 2,4). Les déclarants les plus riches de cette province (palier supérieur de 0,01 %) ont vu le leur augmenter de 5,6 au cours de cette période. Parmi les autres groupes de l'élite de 0,01 % qui ont enregistré de fortes hausses, mentionnons les hommes et les femmes, celles-ci ayant vu leur part du revenu agrégé augmenter même si leur représentation démographique a été stable. Les particuliers au Québec et en Ontario, les personnes d'âge moyen (de 25 à 44 ans, de 45 à 64 ans), et les personnes célibataires et mariées ont vu leur part de revenu agrégé augmenter considérablement. Aucun groupe ou particulier des paliers inférieurs de 95 % n'a vu de changement de son revenu agrégé équivalent à celui des groupes à revenu plus élevé ; aucun groupe des paliers inférieurs de 95 % n'a vu son revenu agrégé doubler.

Où vivent-ils ?

La population a revenu élevé est répartie différemment sur le plan géographique de l'ensemble de la population. En 2004, seulement environ une famille canadienne sur cent (1,3 %) avait des revenus supérieurs à 250 000 $ (figure 6)[12]. Une étude portant sur vingt-sept centres urbains au Canada en 2004 a permis de constater qu'au moins 17 d'entre eux comptaient au moins 1,0 % de leur population d'unités familiales dont le revenu atteignait 250 000 $ ou plus. Ces villes se trouvent dans des provinces relativement petites, par exemple St. John's (1,1 %), Halifax (1,1 %), Saskatoon (1,1 %) et Regina (1,0 %). Winnipeg et Sudbury étaient juste sous le niveau de 1,0 %, ayant enregistré une proportion de 0,9 %).

Deux centres urbains, Calgary (3,1%) et Toronto (2,5%) se démarquent des autres. Ces centres ont enregistré des proportions beaucoup plus élevées de familles ayant un revenu supérieur à 250 000 $. Fait intéressant, les huit villes dont les proportions ont été supérieures ou égales pour l'ensemble du Canada se trouvent dans des provinces où l'on observe la plus grande proportion de particuliers à fort revenu (Alberta, Ontario, Québec et Colombie-Britannique). Pourtant, d'après la représentation à l'intérieur d'une même ville, il semble que les familles ayant un revenu particulièrement élevé (plus de 250 000 $) soient relativement également représentées dans les villes au Canada.

12. Les données pour les villes sont calculées à l'aide d'un tableau standard de la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada. Dans ces deux figures, le revenu total ne comprend pas les gains en capital, alors que ces gains sont inclus dans les autres figures de notre rapport.

Figure 6 Proportion des familles et des personnes hors famille ayant un revenu total supérieur à 250 000 $, selon la ville, 2004

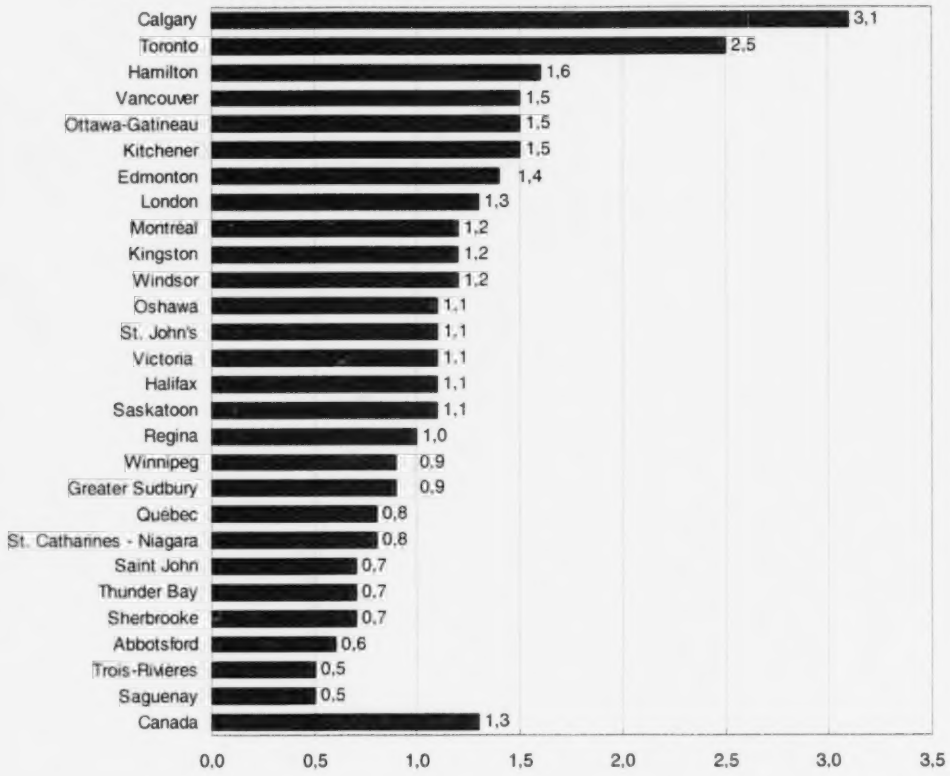

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

Alors qu'il est utile de connaître la répartition des familles ayant un revenu de plus de 250 000 $ dans les villes, il faut aussi tenir compte de la répartition des villes au Canada. L'examen de la répartition des familles dans les villes (figure 7) nous amène à constater que près du tiers (30,6 %) des familles ayant un revenu de plus de 250 000 $ vivent à Toronto, loin devant Montréal (11,4 %), Vancouver (8,2 %), Calgary (8,0 %), Ottawa-Gatineau (4,3 %), Edmonton (3,6 %) et Hamilton (2,7 %). Plus des deux tiers des familles (68,8 %) ayant un revenu supérieur à 250 000 $ en 2004 vivaient dans l'une ou l'autre de ces sept villes. La répartition et la situation provinciale de ces centres urbains, comme on l'a vu plus haut, reflètent la répartition des personnes entre les provinces au tableau 7. Les familles à fort revenu ont tendance à vivre dans les grands centres urbains du Canada.

Figure 7 Répartition des familles et des personnes hors famille ayant un revenu total supérieur à 250 000 $, selon la ville, 2004

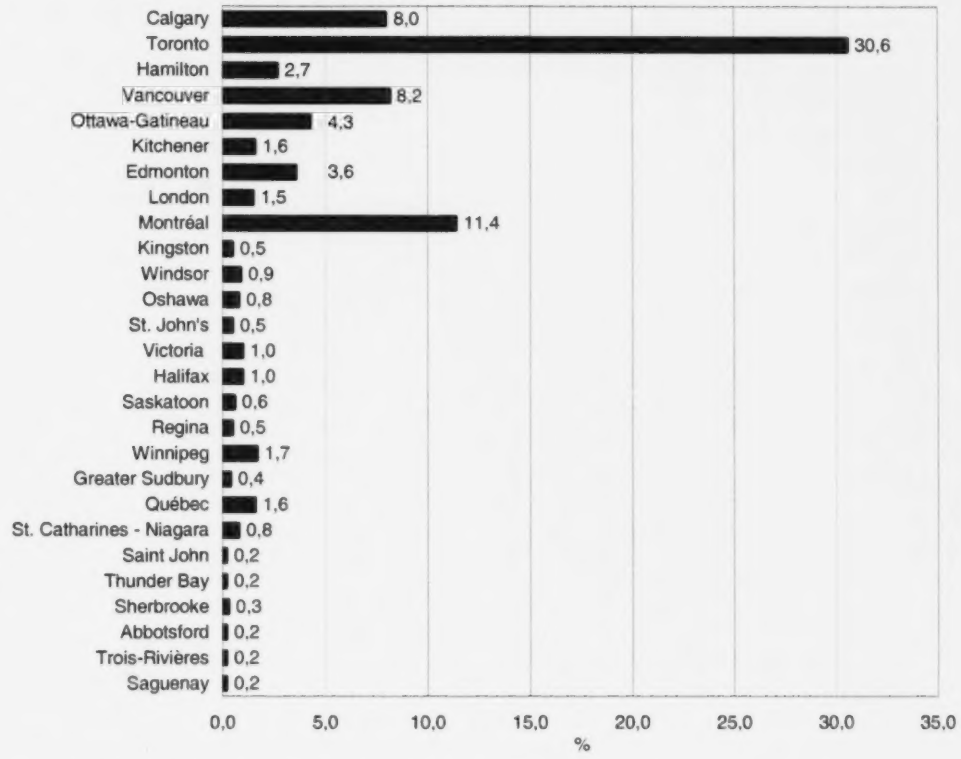

Nota : Les villes sont classées selon l'incidence des familles à revenu élevé.

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

Le patrimoine des Canadiens à revenu élevé

L'aisance économique ne repose pas exclusivement sur le revenu. C'est aussi une question de patrimoine et de consommation. En fait, l'inégalité de la consommation constitue probablement la mesure la plus efficace de l'inégalité relativement à l'aisance et à la possession des ressources économiques (Crossley et Pendakur, 2006, p. 147). Étant donné que le revenu et le patrimoine sont tous deux utilisés pour financer les dépenses de consommation courantes et qu'ils représentent à eux deux l'aisance économique, dans quelle mesure les Canadiens à revenu élevé possèdent-ils également un patrimoine considérable? Par exemple, en matière d'équité fiscale, les personnes qui sont propriétaires de maisons luxueuses et qui paient des taxes foncières élevées sont-elles les mêmes qui ont un revenu élevé et paient des impôts sur le revenu élevés ?

Le T1FF ne contient aucune information sur les actifs ou les dettes, mais seulement sur le revenu, les déductions et les crédits d'impôt annuels. L'Enquête sur la sécurité financière (ESF) menée périodiquement par Statistique Canada mesure le revenu et la valeur nette des Canadiens, et notre étude puise dans ces données. La dernière ESF a été menée en 2005 et a porté sur un échantillon de 9 000 ménages. L'enquête précédente avait été réalisée en 1999 auprès de 23 000

ménages. Étant donné la rareté des familles à fort revenu[13], nous avons utilisé les données de l'ESF de 1999 pour nous assurer de disposer d'un échantillon de taille utile. Les méthodes d'échantillonnage utilisées dans cette enquête contribuent aussi à améliorer le taux de réponse dans les quartiers à revenu élevé[14].

Revenu moyen et valeur nette

Le tableau 9 montre la valeur nette moyenne[15] par quantile de revenu total pour 1999. Par exemple, la valeur nette moyenne du palier inférieur de 80 % des familles s'établissait à 192 000 $, alors que celle du palier supérieur de 1 % était de 1,9 million de dollars. Comme on peut le voir dans la deuxième colonne du tableau, la relation entre le revenu et la valeur nette moyenne est à peu près stable à environ 5,1 de l'échelle de répartition du revenu. Cela implique que certaines familles à faible revenu ont une valeur nette relativement élevée, tandis que certaines familles à fort revenu ont une valeur nette relativement faible.

Tableau 9 Composition de la moyenne nette selon le quantile de revenu total et le genre d'actif et de passif, unités économiques, 1999

	Valeur nette moyenne[1]	Moyenne en tant que pourcentage de la valeur nette moyenne				
		Revenu	Habitation	Voitures	Autres	Retraite
	milliers de dollars	pourcentage				
Palier inférieur de 80	192	20	27	4	37	32
Palier supérieur de 20	637	20	21	3	41	35
Palier supérieur de 10	822	20	20	2	44	34
Palier supérieur de 5	1 078	19	19	2	48	31
Palier supérieur de 1	1 962	19	15	2	61	23

1. Dollars constants de 2004

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales, T1FF.

Les quatre colonnes les plus à droite du tableau 9 présentent les moyennes relatives de quatre composantes individuelles de la valeur nette. La colonne intitulée « Habitation » indique la valeur de la résidence principale et des autres résidences, moins l'hypothèque, la colonne « Voitures » indique la valeur relative des véhicules, moins les prêts sur véhicules, et la colonne « Financiers » renvoie aux actifs financiers (cartes de crédit, dépôts en banque, investissements et biens mobiliers), moins les passifs financiers. Comme on pouvait s'y attendre, l'importance des biens dans l'immobilier et les véhicules diminue à mesure que le revenu augmente. Les maisons et les voitures représentaient 31 % de la valeur nette moyenne des familles du palier

13. Cette étude utilise les «familles» lorsque l'ESF est employé. Ce terme se réfère aux personnes qui vient ensemble qui sont apparentées par sang, mariage et adoption.
14. L'échantillon principal de l'ESF se composait d'environ 21 000 ménages. Cet échantillon aréolaire était un échantillon stratifié à plusieurs degrés provenant de la base de sondage de l'Enquête sur la population active. La deuxième partie de l'échantillon, constituée d'environ 2 000 ménages, était tirée de régions géographiques où une large proportion de ménages étaient réputés « à revenu élevé ». L'inclusion de cet échantillon avait pour objet d'améliorer la qualité des estimations de la valeur nette, étant donné que les familles à fort revenu détiennent une proportion disproportionnée de la valeur nette. Pour les besoins de cet échantillon, la valeur seuil du revenu correspondait à un revenu familial total d'au moins 200 000 $, ou à un revenu de placements d'au moins 50 000 $. Ce dernier a permis de tenir compte des familles qui n'avaient pas nécessairement gagné un revenu élevé dans le cadre d'un emploi, mais qui avaient des avoirs considérables générant des revenus de placements.
15. La valeur nette est définie par le total des actifs moins le total des dettes.

inférieur représentant 80 % des familles, mais ils correspondaient à seulement 16 % du palier supérieur de 1 %. Chez ces familles du plus haut palier, 61 % de la valeur nette était constituée d'avoirs financiers, comparativement à 37 % chez les familles du palier inférieur de 80 %. Les avoirs de retraite [16] sont répartis de façon beaucoup plus égale : 21 % de la valeur nette pour le palier supérieur de 1 % des familles, et 32 % pour le palier inférieur de 80 %.

Concentration du revenu et valeur nette

Comme on l'a vu, la répartition du revenu annuel se concentre fortement aux paliers supérieurs. Par ailleurs, « il est bien connu que la détention de patrimoine est très concentrée, sa répartition étant beaucoup plus inégale que celle du revenu annuel » (Davies, 1991). À quoi la répartition du patrimoine ressemble-t-elle pour les Canadiens ayant un revenu annuel élevé ?

16. La définition de l'ESF utilisée ici englobe les REER, les FERR et les RPE. Les RPE sont une estimation de la valeur des prestations afférentes aux régimes de pension d'employeur (c.-à-d. enregistrés). Bien qu'il ne s'agisse pas d'actifs au sens où ils peuvent être vendus ou utilisés à d'autres fins, les prestations des régimes de pension d'employeur constituent néanmoins une part importante de la valeur nette des Canadiens, car elles procurent à un grand nombre d'entre eux au moins une portion de leur revenu de retraite. Pour de nombreuses familles, ces prestations sont probablement la part la plus importante de l'actif.

Figure 8 Répartition de la valeur nette et revenu total des familles et des personnes hors famille à fort revenu, selon le groupe de quantiles et la variable de classement, unités économiques, 2004

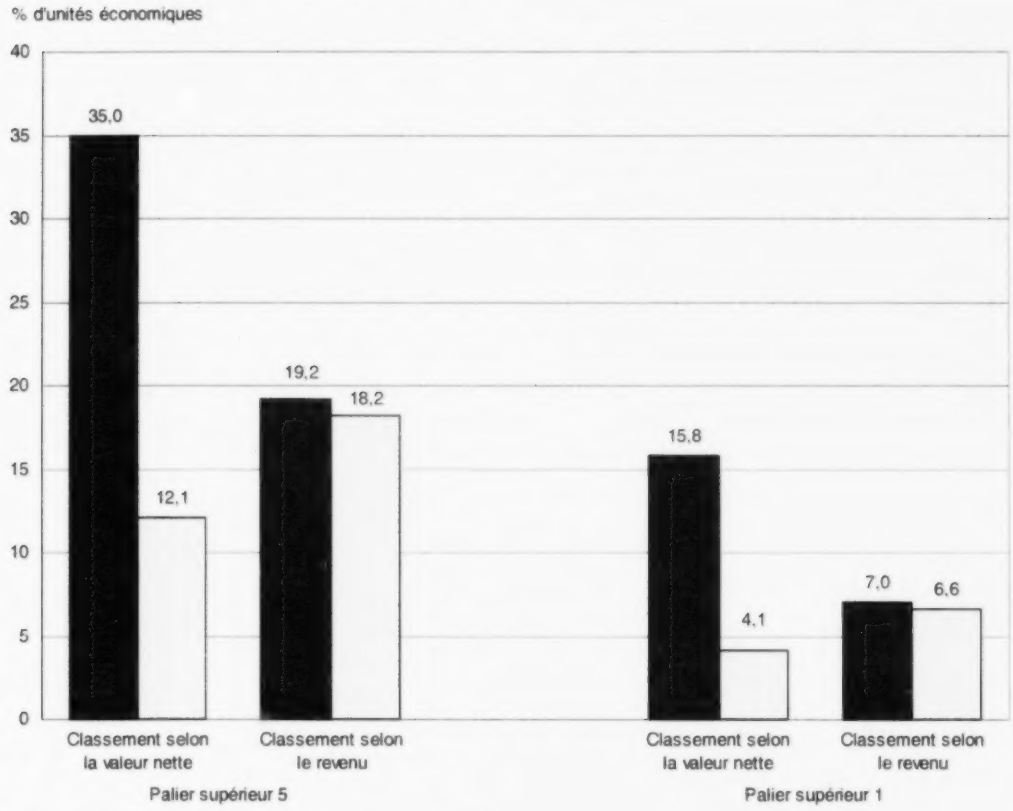

Source : Enquête sur la sécurité financière, fichier principal, 1999.

La figure 8 présente la répartition de la valeur nette et le revenu total du palier supérieur de 5 % et du palier supérieur de 1 % des familles économiques. Pour chaque groupe de revenu la figure présente deux jeux de colonnes. La colonne en bleu indique la valeur nette et la colonne en violet le revenu. Ainsi les deux colonnes les plus à gauche montrent que le palier supérieur de 5 % des familles ayant la valeur nette la plus élevée en 1999 possédaient 35,0 % de toute la valeur nette au Canada mais seulement 12,1 % de tout le revenu. Le jeu suivant de colonnes indique que 18,2 % de tout le revenu revient à 5 % des familles ayant les revenus les plus élevés et que ces mêmes familles détiennent 19,2 % de la valeur nette. Par conséquent, la concentration du patrimoine dans le vingtile supérieur du patrimoine (35,0 %) correspond bel et bien au double de la concentration du revenu dans le vingtile supérieur du revenu (18,2 %).

Le palier supérieur représentant 1 % des familles révèle des tendances semblables mais un peu plus prononcées. La part de valeur nette du palier supérieur de 5 % est de 1,9 fois supérieure à la proportion de revenu du palier supérieur de 5 %, comparativement à 2,4 pour le palier supérieur de 1 % pour ce qui est des familles. Ainsi, une partie des familles qui gagnent le plus fort revenu avaient une valeur nette inférieure à celle de nombreuses familles se trouvant plus bas dans

l'échelle de revenus. À première vue, il peut sembler bizarre que la proportion du patrimoine des familles à fort revenu suive d'aussi près leur proportion de revenu. Toutefois, il faut se rappeler que l'accumulation du patrimoine prend du temps, ce qui signifie que les effets du cycle de vie et l'âge doivent être pris en considération. La figure 9 montre la valeur nette médiane des unités économiques selon l'âge du membre le plus âgé et le total des vingtiles de revenu.

Figure 9 Valeur nette médiane des unités économiques selon l'âge du membre le plus âgé et le vingtile de revenu total, 1999 (dollars constants de 2004)

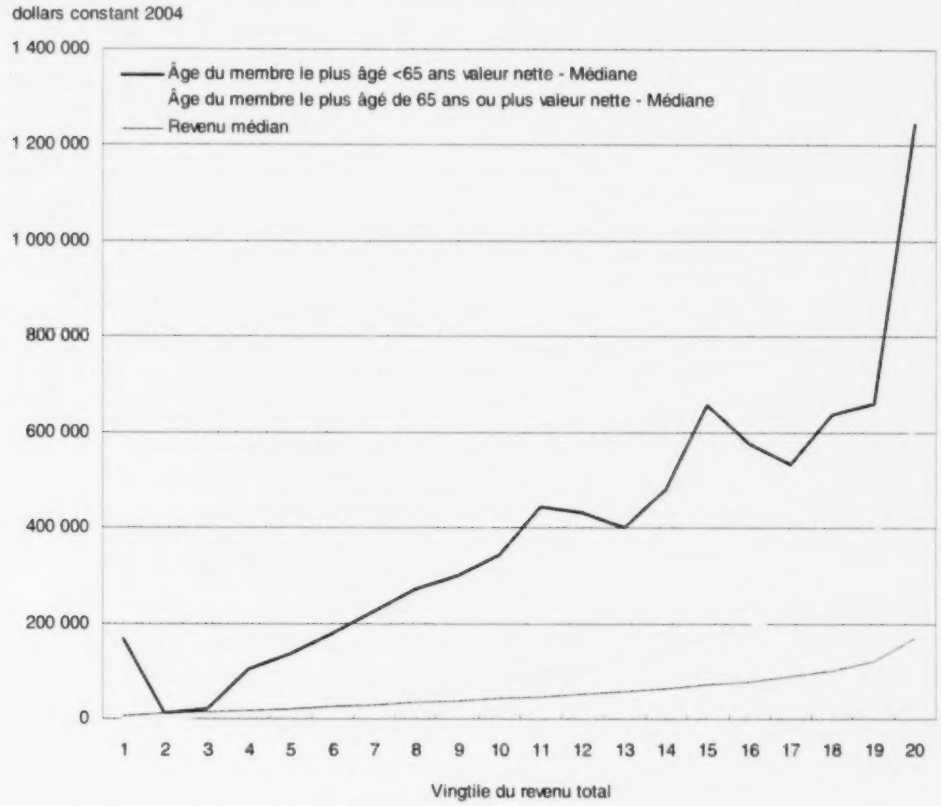

Source : Enquête sur la sécurité financière, fichier principal, 1999.

La caractéristique prédominante est que les personnes âgées ont une valeur nette médiane plus élevée à tous les niveaux de revenus (figure 9). Leur médiane globale était de 382 000 $, soit cinq fois celle de 74 000 $ des personnes non âgées. Dans le premier vingtile, moins de 2 % sont des personnes âgées et leur valeur nette médiane plus élevée s'explique par le fait que les jeunes familles qui ont des revenus moins élevés n'ont pas eu le temps d'accumuler une valeur nette élevée. L'écart s'élargit rapidement dans la moitié inférieure de la répartition, à un point tel que la valeur nette des personnes âgées représente cinq ou six fois celle des autres groupes d'âges. L'écart diminue ensuite à mesure que le revenu élevé des jeunes familles commence à permettre l'accumulation du patrimoine, ce qui rétrécit le ratio d'environ 2:1 dans les quelques vingtiles supérieurs. Il importe de se rappeler que la portion de valeur nette qui provient de la résidence

principale représente une large part de l'assiette fiscale pour les impôts fonciers, le principal impôt sur la fortune au Canada.

La figure 10 présente la part de la valeur totale nette selon l'âge des personnes les plus âgées et le décile de revenu total. Les jeunes familles sont celles où le membre le plus âgé a moins de 36 ans ; les familles du niveau inférieur de la catégorie d'âge moyen se composent de personnes de 36 à 49 ans ; les familles du niveau supérieur de la catégorie d'âge moyen se composent de personnes de 50 à 64 ans ; les familles âgées se composent de personnes de 65 ans ou plus. Les lignes pointillées claires montrent les parts pour chaque tranche d'âge. Les familles du niveau supérieur de la catégorie d'âge moyen avaient la plus large part de valeur nette, à 37 %. Les familles du niveau inférieur de la catégorie d'âge moyen et les familles âgées avaient des proportions semblables, soit de 29 % et 28 % respectivement, ce qui laissait une proportion de 6 % pour les jeunes. Toutefois, le calcul de ces moyennes est une affaire plus complexe.

Figure 10 Parts de la valeur nette et part globale des unités économiques, selon l'âge du membre le plus âgé et le décile de revenu total, 1999

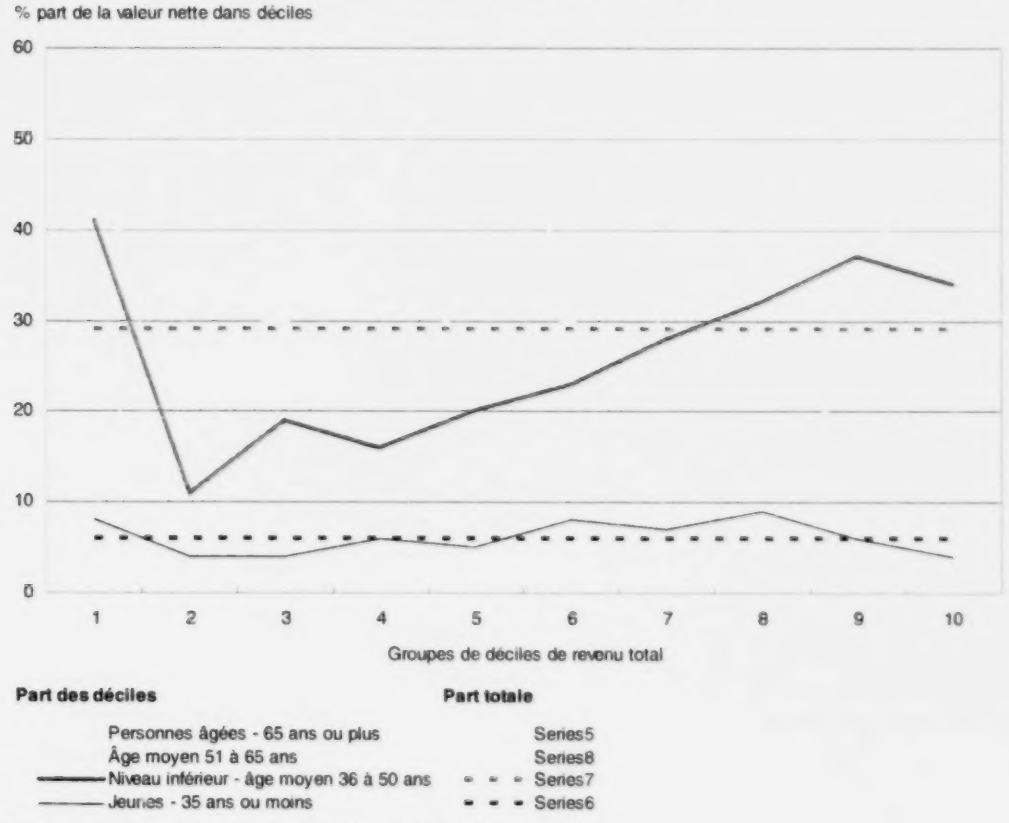

Source : Enquête sur la sécurité financière, fichier principal, 1999.

Les jeunes ont une proportion de moins de 9 % de la valeur nette dans l'ensemble de la répartition du revenu, tandis que les parts de la population d'âge moyen augmentent de manière significative parallèlement au revenu dans l'ensemble de la répartition. Les proportions des personnes âgées atteignent un sommet dans la moitié inférieure de la répartition, puis diminuent progressivement dans la deuxième moitié, à mesure que les revenus des personnes âgées chutent et que les gens se retirent du marché du travail. Ainsi, une portion significative du patrimoine des personnes âgées est concentrée dans la moitié inférieure de la répartition du revenu. La composition de ce patrimoine a également des conséquences sur les impôts fonciers.

La figure 11 montre la composition de la valeur nette selon la source, l'âge des membres les plus âgés et le quantile de revenu. Les personnes âgées à revenu très élevé tirent une plus petite proportion de leur valeur nette de leur résidence principale et de leurs pensions que ne le font leurs homologues plus jeunes. Les personnes âgées à revenu très élevé ont également une part considérablement plus importante de valeur nette dans les avoirs financiers et les dettes que les jeunes – 68 % de la valeur nette des familles âgées à revenu élevé provient de leurs avoirs financiers – soit presque le double de la proportion de 35 % des 5 % de bénéficiaires de revenus qui gagnent le plus. Ce dernier groupe représente 0,5 % de l'ensemble des familles, 2 % de la valeur nette totale de la résidence principale, et 5 % de la valeur nette financière.

Figure 11 Parts de la valeur nette selon l'âge du membre le plus âgé de la famille et le quantile de revenu total, unités économiques, Canada, 1999

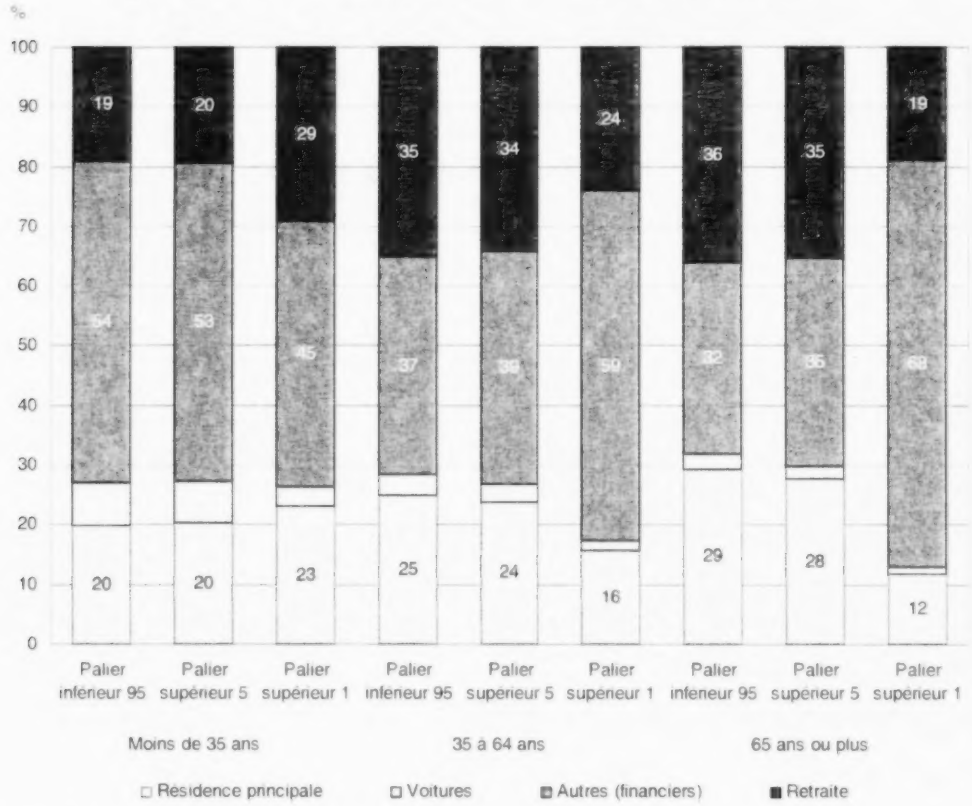

Source : Enquête sur la sécurité financière, fichier principal, 1999.

Les jeunes familles à fort revenu allouaient le double de ce que leurs homologues âgés allouaient à l'habitation, signe du comportement économe précoce dans les régimes de retraite et l'habitation (figure 11). La proportion des pensions augmente avec l'âge, mais pour 1 % des familles les plus âgées gagnant le plus, elle demeure à un faible pourcentage (12 %) en raison de la valeur nette financière élevée.

Alors que la répartition de la valeur nette a tendance à devenir plus concentrée que le revenu au palier supérieur, la valeur nette n'est pas plus concentrée que le revenu au palier supérieur de la répartition du revenu. En d'autres mots, les Canadiens ayant les revenus les plus élevés ne sont pas nécessairement les Canadiens détenant le patrimoine le plus élevé. La composition de la valeur nette de l'élite de 1 % est très différente de celle de l'élite de 5 %, près des deux tiers provenant de la valeur nette financière. Les 5 % gagnant le plus ressemblent davantage aux 95 % gagnant le moins qu'à l'élite de 1 % à cet égard. Les familles âgées affichent la valeur nette médiane la plus élevée à tous les niveaux de revenus, mais leurs proportions de la population et de la valeur nette sont concentrées dans la moitié inférieure de la répartition du revenu.

Figure 11 Parts de la valeur nette selon l'âge du membre le plus âgé de la famille et le quantile de revenu total, unités économiques, Canada, 1999

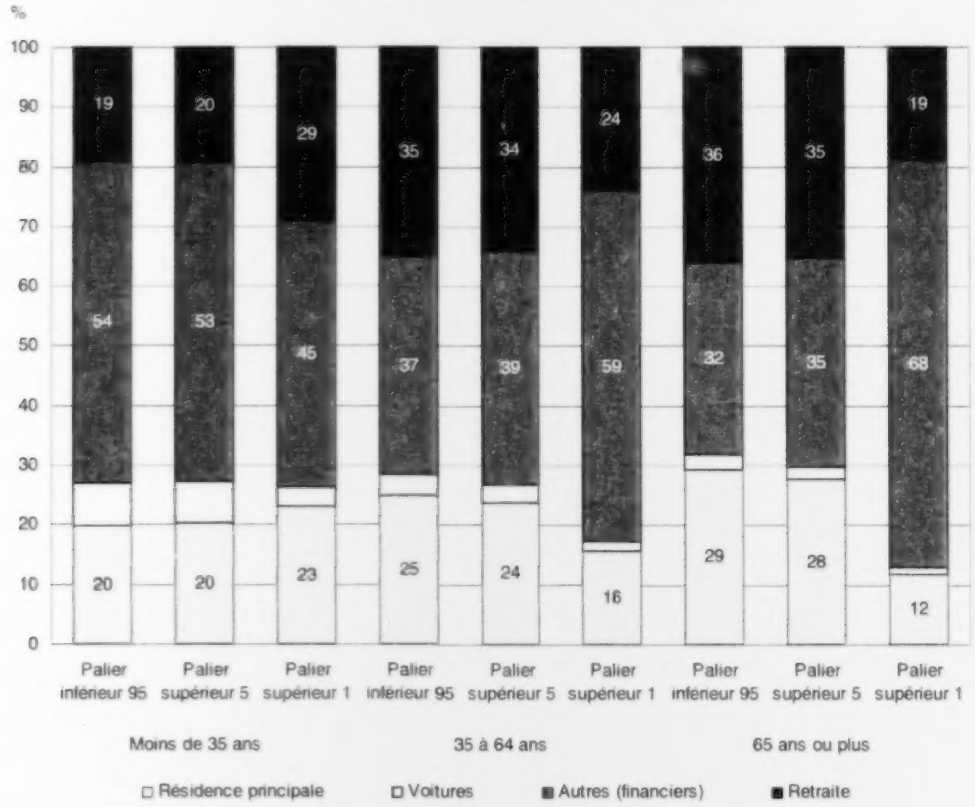

Source : Enquête sur la sécurité financière, fichier principal, 1999.

Les jeunes familles à fort revenu allouaient le double de ce que leurs homologues âgés allouaient à l'habitation, signe du comportement économe précoce dans les régimes de retraite et l'habitation (figure 11). La proportion des pensions augmente avec l'âge, mais pour 1 % des familles les plus âgées gagnant le plus, elle demeure à un faible pourcentage (12 %) en raison de la valeur nette financière élevée.

Alors que la répartition de la valeur nette a tendance à devenir plus concentrée que le revenu au palier supérieur, la valeur nette n'est pas plus concentrée que le revenu au palier supérieur de la répartition du revenu. En d'autres mots, les Canadiens ayant les revenus les plus élevés ne sont pas nécessairement les Canadiens détenant le patrimoine le plus élevé. La composition de la valeur nette de l'élite de 1 % est très différente de celle de l'élite de 5 %, près des deux tiers provenant de la valeur nette financière. Les 5 % gagnant le plus ressemblent davantage aux 95 % gagnant le moins qu'à l'élite de 1 % à cet égard. Les familles âgées affichent la valeur nette médiane la plus élevée à tous les niveaux de revenus, mais leurs proportions de la population et de la valeur nette sont concentrées dans la moitié inférieure de la répartition du revenu.

Qu'en est-il des impôts ?[17]

En guise d'introduction à la partie sur les impôts, la figure 12 présente les parts de pourcentage de revenu et d'impôts des quatre groupes de revenu. Ces parts sont calculées en tant que ratio du total du revenu et des impôts de chaque groupe par rapport au total du revenu et des impôts de tous les Canadiens. Le total des impôts comprend l'impôt fédéral et les impôts provinciaux, le remboursement des prestations de la Sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, et les cotisations sociales. Le revenu total est le revenu déclaré dans les formulaires fiscaux utilisant le *total* des gains en capital et le revenu de dividendes, le crédit d'impôt et le crédit de taxes sur les ventes[18]. En 2004, les 95 % de la population de déclarants qui gagnaient le moins ont touché 75 % du revenu et payé 64 % des impôts, tandis que les 5 % qui gagnaient le plus ont touché 25 % du revenu et payé 36 % des impôts. Soulignons que le ratio d'imposition par rapport au revenu total augmente progressivement en fonction du revenu.

17. Une mise en garde importante s'impose en ce qui concerne cette analyse des impôts payés. Un nombre inconnu de personnes et de familles à revenu élevé tirent un revenu de l'exploitation d'une entreprise et pourraient détenir des investissements dans des sociétés, des fiducies ou des organisations caritatives. Par exemple, ces instruments sont utilisés pour la planification fiscale, notamment le gel successoral, et pour le partage du revenu. Ce type de planification fiscale raffinée n'est pas abordé dans la présente analyse, en raison des limites des données.
18. La publication Statistiques fiscales de Statistique Canada présente les gains en capital imposables et le revenu de dividendes imposables. Ces composantes du revenu ont été corrigées de manière à représenter le revenu total de ces sources.

Figure 12 Parts du revenu des particuliers et impôts selon le quantile de revenu, Canada, 1982, 1992 et 2004

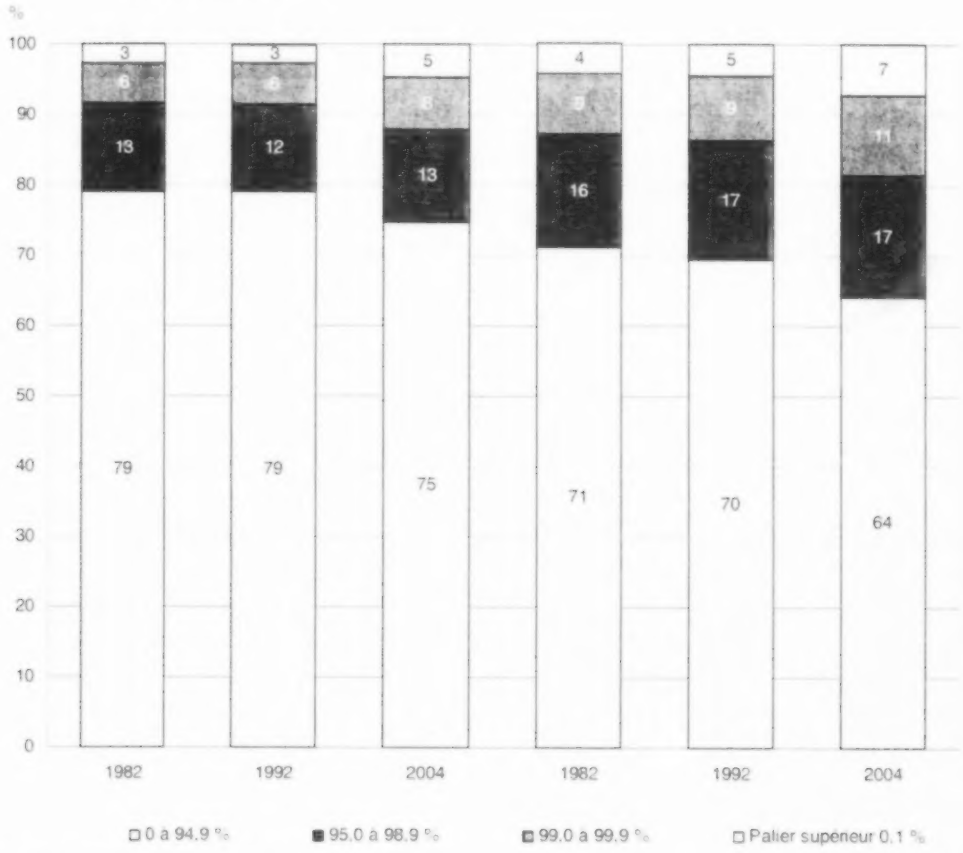

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

Les taux d'imposition sont un indicateur important de l'équité d'un régime fiscal. Les taux d'imposition par rapport au revenu sont une bonne façon de mesurer l'équité verticale du système, dont l'un des principes de base est l'imposition en fonction de la capacité de payer. En général, cela signifie que les personnes à revenu élevé devraient être assujetties à des taux d'imposition plus élevés. Cependant, le régime fiscal ne sert pas uniquement à assurer l'équité verticale. L'équité signifie également que les personnes ayant des circonstances semblables devraient être imposées d'une manière similaire (équité horizontale). Le régime fiscal doit également atteindre d'autres objectifs, qui sont parfois conflictuels, tels que la simplicité, l'efficacité, la production de recettes et l'octroi de diverses concessions et primes de déclaration, aussi appelées dépenses fiscales. Ces objectifs sont souvent en concurrence, et le processus politique détermine l'équilibre approprié.

Plusieurs taux d'imposition différents peuvent être examinés. Les taux d'imposition *nominaux* sont prescrits par la loi. Les taux d'imposition sur le revenu des particuliers prévus par la loi fédérale de 0,16, 0,22, 0,26 et 0,29 (2004) en sont des exemples. Le taux d'imposition *marginal*

Figure 12 Parts du revenu des particuliers et impôts selon le quantile de revenu, Canada, 1982, 1992 et 2004

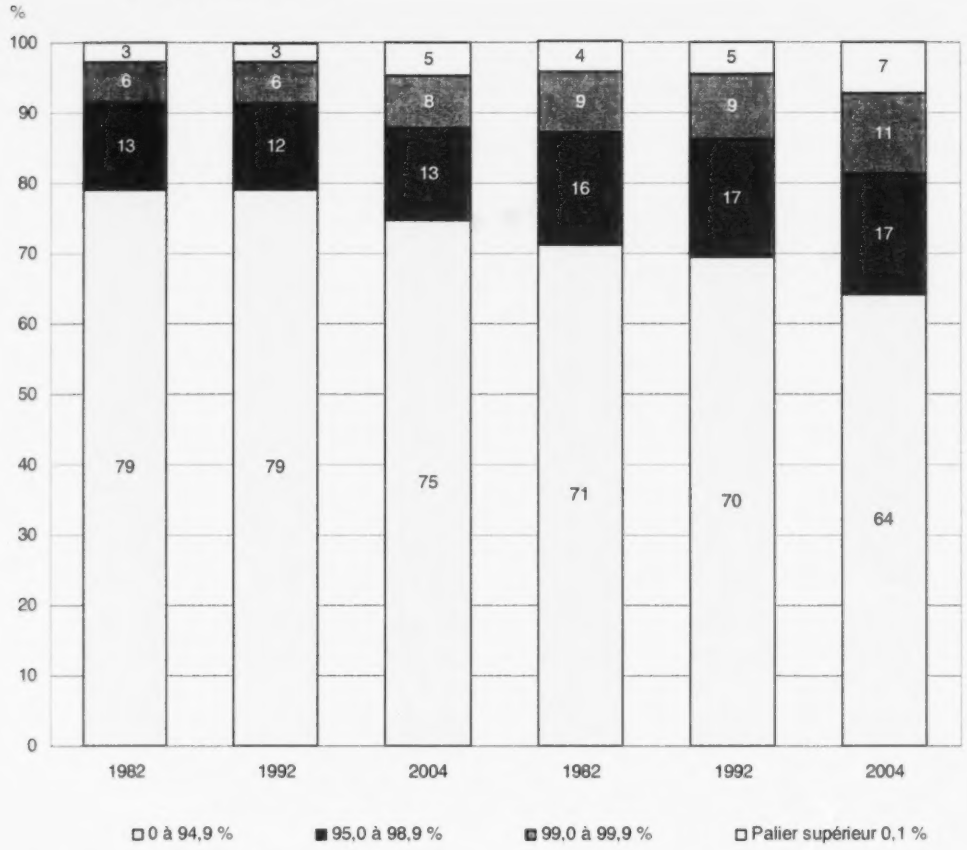

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

Les taux d'imposition sont un indicateur important de l'équité d'un régime fiscal. Les taux d'imposition par rapport au revenu sont une bonne façon de mesurer l'équité verticale du système, dont l'un des principes de base est l'imposition en fonction de la capacité de payer. En général, cela signifie que les personnes à revenu élevé devraient être assujetties à des taux d'imposition plus élevés. Cependant, le régime fiscal ne sert pas uniquement à assurer l'équité verticale. L'équité signifie également que les personnes ayant des circonstances semblables devraient être imposées d'une manière similaire (équité horizontale). Le régime fiscal doit également atteindre d'autres objectifs, qui sont parfois conflictuels, tels que la simplicité, l'efficacité, la production de recettes et l'octroi de diverses concessions et primes de déclaration, aussi appelées dépenses fiscales. Ces objectifs sont souvent en concurrence, et le processus politique détermine l'équilibre approprié.

Plusieurs taux d'imposition différents peuvent être examinés. Les taux d'imposition *nominaux* sont prescrits par la loi. Les taux d'imposition sur le revenu des particuliers prévus par la loi fédérale de 0,16, 0,22, 0,26 et 0,29 (2004) en sont des exemples. Le taux d'imposition *marginal*

est le taux auquel est imposé le revenu supplémentaire (c.-à-d. le montant d'impôt à payer sur un dollar supplémentaire de revenu). Ces taux varient selon le type de revenu et l'unité d'analyse (c.-à-d. la personne ou la famille), comme nous le verrons plus loin. Les taux d'imposition réels (TIR) sont ceux auxquels nous nous intéresserons ici. Ils sont calculés en tant que ratio des impôts payés par rapport au revenu total d'un particulier ou d'un groupe.

Figure 13 Taux d'imposition du revenu des particuliers, selon le groupe de quantiles de revenu, Canada, 2004

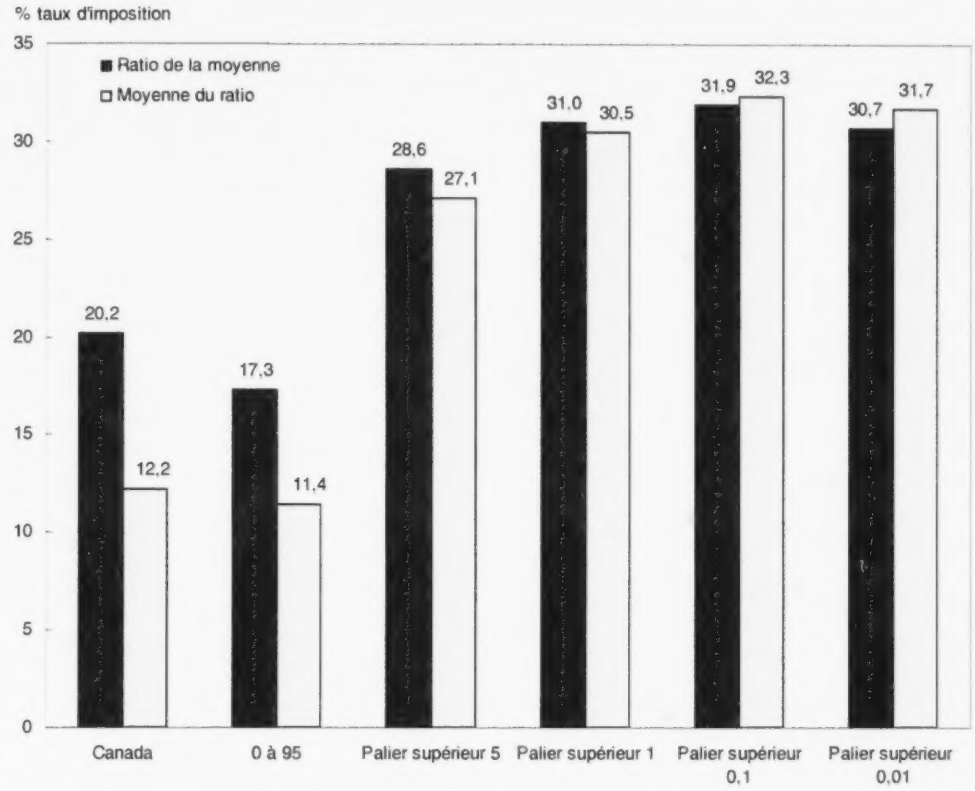

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

La figure 12 indique *grosso modo* la nature progressive du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, mais cette caractéristique apparaît plus clairement à la figure 13. Cette figure comporte six colonnes, une pour chaque groupe de quantiles de revenu, et une pour tous les déclarants. La hauteur des colonnes indique les taux d'imposition réels, les TIR (qui correspondent à la proportion du revenu total payé en impôt). Les taux d'imposition sont nettement plus élevés chez les groupes ayant les revenus les plus élevés.

Les deux colonnes montrent deux différentes façons de calculer les TIR et, comme on peut le voir, elles obtiennent des résultats quelque peu divergents. Pour les deux premières colonnes, le calcul se fait à l'aide de la méthode la plus fréquente consistant à diviser le *total des impôts* payés par tous les déclarants du groupe par leur *revenu total* correspondant. Ainsi, selon cette

méthode, 20,2 % du revenu total de la population sont versés aux impôts (figure 13). Pour la deuxième colonne, le calcul consister à déterminer le ratio d'impôt par rapport au revenu total de chaque déclarant puis à faire la moyenne de ces taux individuels[19]. On obtient donc des taux d'imposition réels plus petits. Par exemple, les déclarants ont payé en moyenne 12,2 % de leur revenu en impôt. La principale différence est que, dans le premier cas, le taux d'imposition réel est pondéré en fonction du revenu et, dans le second cas, en fonction de la population. On peut le constater par la convergence des deux taux à mesure que le revenu augmente et que la taille du groupe diminue. C'est cette dernière méthode que nous utiliserons dans le reste de notre analyse. Toutefois, les deux méthodes révèlent une structure généralement progressive des taux d'imposition réels au Canada. De 11,4 %, le taux grimpe à 27,1 %, à 30,5 %, puis à 32,3 %, avant de fléchir légèrement à 31,7 % pour le groupe de revenu le plus élevé.

Les TIR de la figure 13 peuvent néanmoins sembler bas, puisqu'ils se chiffrent en moyenne bien au-dessous de 20 % dans l'ensemble et à 28 % pour la tranche supérieure de 5 %, surtout si l'on tient compte du taux d'imposition maximal prescrit par la loi de 46 % en Ontario en 1995. Il est toutefois essentiel de ne pas oublier la différence entre le taux d'imposition moyen et le taux d'imposition marginal prescrit par la loi. Les TIR sont toujours plus bas parce que le revenu du dénominateur a été imposé à divers taux marginaux imposés par la loi, y compris selon une fourchette d'imposition initiale correspondant aux crédits d'impôt personnels, où le taux s'établit essentiellement à zéro.

Afin de mettre en lumière la distinction entre le taux marginal et le taux moyen, nous comparons dans la figure 14 les taux d'imposition réels moyens et les taux d'imposition marginal moyens à l'aide de *La base de données et le modèle de simulation de politique sociale* (Bordt et coll. 1990). Les règles, les taux et les niveaux du système d'imposition et de transferts de chaque année de 1984 à 2004 ont été appliqués à des populations fixes de particuliers déclarants, et les résultats ont été répartis en deux groupes de revenus : la tranche inférieure de 95 % et la tranche supérieure de 5 %[20]. Les taux d'imposition réels moyens simulés (désignés « TIR » dans la figure) étaient à peu près les mêmes lorsqu'ils étaient calculés à partir des données T1FF.

Pour la tranche inférieure de 95 %, les TIR ont généralement augmenté dans les années 80 et sont demeurés à peu près constants, à un peu plus de 15 % dans les années 90, avant d'amorcer une descente au tournant du millénaire pour demeurer stables en 2004. Une variation accrue se faisait sentir dans la population à revenu élevé, en raison des surtaxes sur les revenus élevés et des nombreux changements apportés aux fourchettes d'imposition fédérale supérieures. La population à revenu élevé a augmenté de façon plus marquée du milieu à la fin des années 80, avant de dégringoler abruptement en 1988 en raison de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale, qui a réduit à trois le nombre de 10 fourchettes d'imposition à 3 et converti de nombreuses déductions en crédits d'impôt (figure 14).

19. Certains déclarants déclarent un revenu total négatif et d'autres déclarent des impôts supérieurs à leurs revenus, parfois à cause de déclarations pour plusieurs années. Afin de neutraliser l'impact de telles valeurs aberrantes, les taux d'imposition réels ont été limités de manière à être compris entre 0 % et 100 %.

20. La méthodologie utilisée montre les effets des changements apportés au système fiscal sur les taux d'imposition, sans égard aux cycles économiques et au changement démographique.

Figure 14 Taux d'imposition marginaux réels, selon la source de revenu et le quantile de revenu, et taux d'imposition réel, BD/MSPS V14.0/8.0, Canada

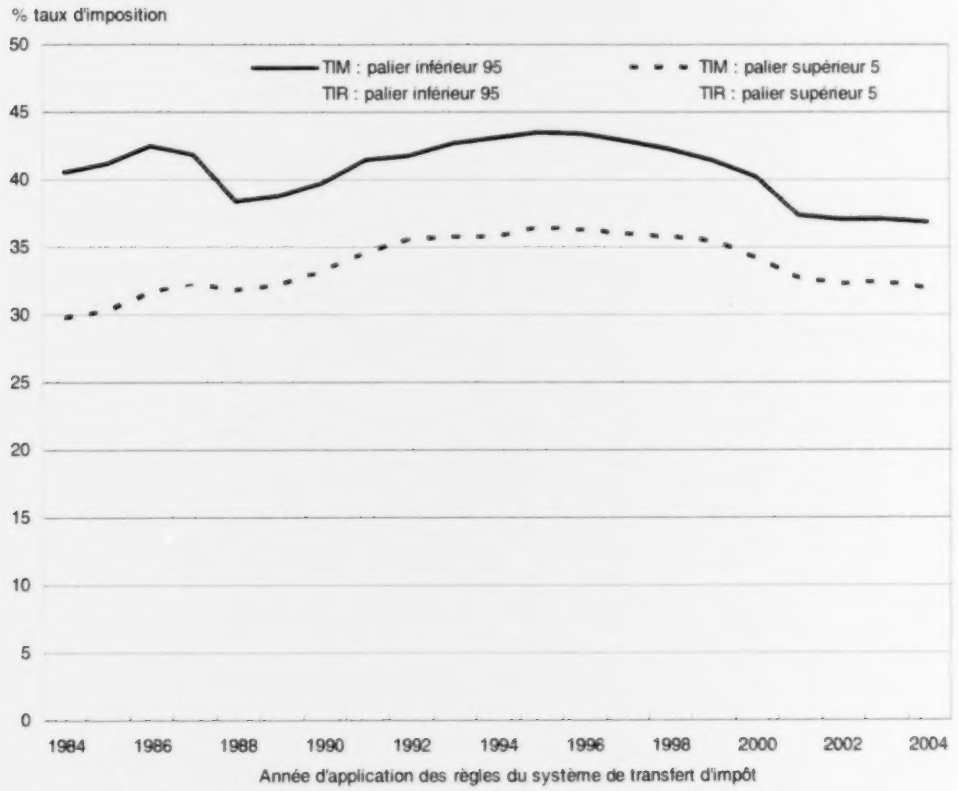

Source : Totalisation spéciale, BD/MSPS V14.0 et V8.0.

Les taux d'imposition « marginaux », en revanche, ont été estimés au moyen d'une simulation de l'éventuel assujettissement à l'impôt supplémentaire des personnes qui auraient vu leur revenu augmenter légèrement (figure 14). On a ensuite calculé la moyenne des taux d'imposition marginaux ainsi obtenus pour tous les groupes de revenus. Les taux d'imposition marginaux sont toujours établis à au moins 15 points de plus que les TIR pour la tranche inférieure de 95 %[21]. Chez les Canadiens à revenu élevé, l'écart est naturellement moindre à environ 5 % à 10 %, puisqu'une plus grande proportion du revenu est assujettie au taux marginal supérieur. Cet écart est en train de se rétrécir en raison des deux grandes réformes fiscales de 1998 et de 2000-2001.

Bien que la structure progressive des taux d'imposition prescrits par la loi fasse grimper les taux d'imposition marginaux avec le revenu, les taux d'imposition varient également de façon significative dans un palier de revenu donné. La figure 15 ci-après présente les centiles de TIR selon le revenu. L'axe horizontal divise les déclarants en 20 vingtiles de même taille ainsi que les

21. Ils sont légèrement plus bas que les taux fédéraux-provinciaux maximaux combinés prescrits par la loi dans le système fiscal, puisqu'on a établi la moyenne de tous les déclarants à divers niveaux de revenus et déductions.

trois groupes occupant le palier supérieur de revenu. Pour chaque vingtile, l'encadré montre les 5e, 25e, 75e et 95e centiles de TIR de l'axe vertical. Par exemple, on observe pour le 13e vingtile que les 5 % de déclarants qui gagnaient le moins avaient un TIR inférieur à environ 5 %, alors que les 5 % de déclarants qui gagnaient le plus affichaient un TIR supérieur à environ 25 %.

Figure 15 Taux d'imposition réels, selon le vingtile de revenu total des particuliers et certains vingtiles sélectionnés, Canada, 2004

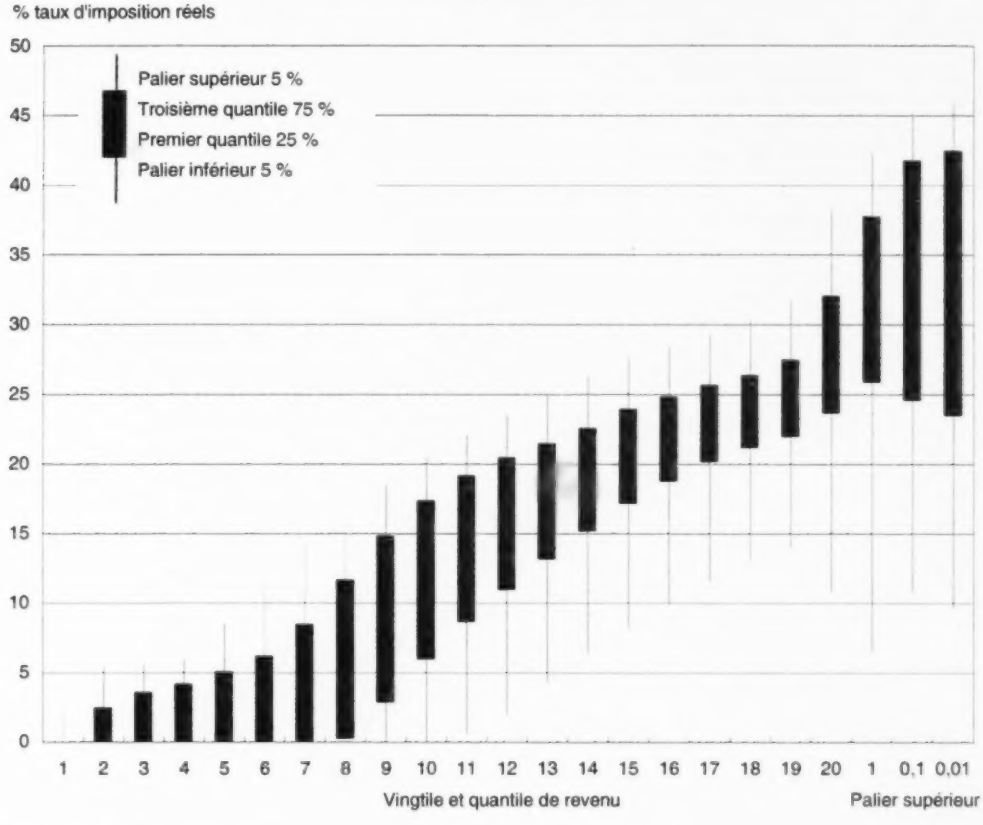

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

Le groupe dont le palier est le plus vaste est celui de la tranche supérieure de 0,01 %, où 90 % des déclarants affichent un TIR entre 9 % et 46 %, ce qui correspond à une marge de 37 %. Les déclarants du 19e vingtile ont la plus faible marge à 18 %, marge qui couvre de 14 % à 32 %. Cet écart plus étroit entre les TIR indique une utilisation plus homogène des déductions et des crédits que chez le groupe supérieur de déclarants de 60 %. Il convient de souligner qu'au moins 5 % des particuliers ayant un revenu supérieur à 2,8 millions de dollars ont été assujettis à des taux d'imposition réels inférieurs à environ 10 % après déductions et crédits.

La figure 16a montre la proportion des déclarants qui ne paient pas d'impôt sur le revenu. Plus de 85 % des 5 % de Canadiens ayant le revenu le plus bas en 2004 n'ont payé ni impôt ni cotisations sociales. Alors qu'aucun impôt n'est exigé à ces niveaux de revenu, les citoyens

peuvent verser des cotisations d'assurance-emploi et de RPC. La proportion de citoyens qui ne paient pas d'impôt tombe radicalement après le premier vingtile, mais demeure à plus de 40% jusqu'au 35^{e} centile. Puis il chute encore rapidement sous le seuil de 1 % à environ les deux tiers de l'échelle de répartition du revenu.

Figure 16a Déclarant ne payant pas d'impôt, 1992 et 2004

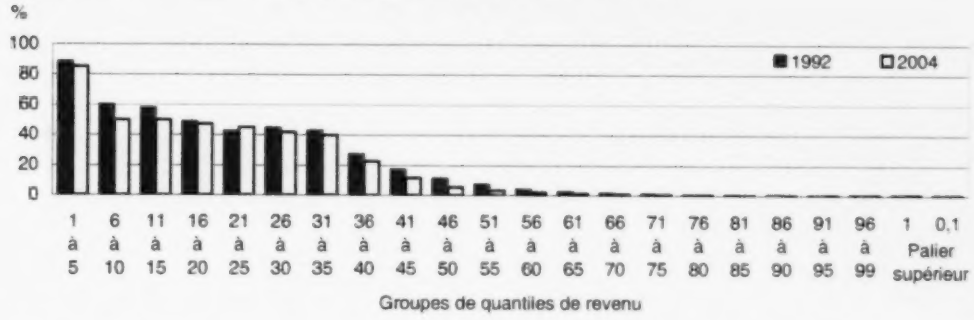

Nota : Voir la figure 16b pour obtenir plus de détails concernant le palier supérieur de 40 pour cent des répondants.

Figure 16b Déclarant ne payant pas d'impôt, palier supérieur 40 % des déclarants, 1992 et 2004

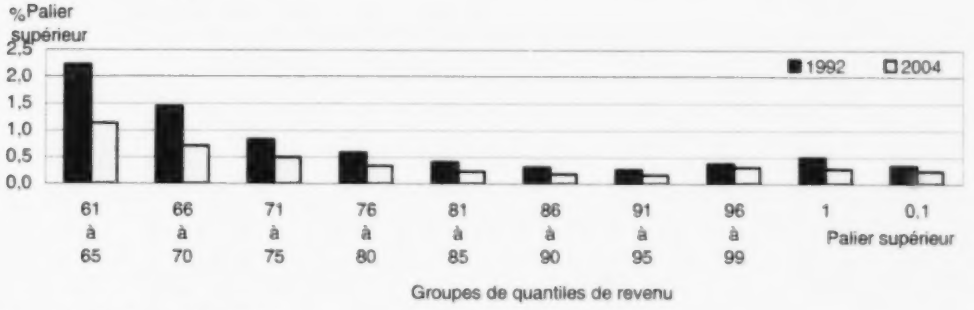

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

La figure 16b présente une vue rapprochée du palier supérieur. On y observe une légère augmentation de la proportion de déclarants qui ne paient pas d'impôt, à commencer par les 5 % de déclarants du palier supérieur. La proportion de déclarants qui ne paient pas d'impôt demeure au-dessous de 0,5 % et, dans le groupe de revenu tout en haut de l'échelle, environ 100 déclarants ne paient pas d'impôt. Les déductions fiscales telles que les pertes commerciales et les dons au Canada sont à l'origine d'un certain nombre de ces situations. Il est également très clair que le nombre de déclarants n'ayant déclaré aucun impôt a diminué à presque tous les niveaux de revenu entre 1992 et 2004.

Un très petit nombre seulement de Canadiens à revenu élevé bénéficient d'un taux d'imposition de 0 %, mais beaucoup ont des TIR relativement élevés. La figure 17 montre la proportion de déclarants selon le groupe de quantiles de revenu et le TIR. Les cinq groupes de colonnes les plus à gauche dans la figure montrent la proportion de déclarants ayant un TIR de 30 % ou plus.

plus à gauche dans la figure montrent la proportion de déclarants ayant un TIR de 30 % ou plus. En 2004, 2,9 % de toutes les personnes déclarantes affichaient un TIR supérieur à 30 %. Seulement 1,1 % des déclarants qui n'avaient pas un revenu élevé avaient un TIR supérieur à 30 %, comparativement à 36,9 % des personnes à revenu élevé. Dans les groupes de revenus supérieurs, cette proportion augmente à environ 58 % à 65 %. Les colonnes se trouvant à droite dans la figure correspondent à la proportion de déclarants ayant un TIR supérieur à 40 %, et il est intéressant de constater qu'il s'agit de la même tranche de TIM enregistrée en 2004. Alors que la proportion globale de Canadiens à revenu élevé (la tranche supérieure de 5 %) de cette tranche tombe à 2,7 %, près du tiers de ceux de l'élite de 0,01 % ont un TIR de plus de 40 %. Ces déclarants affichent une proportion suffisante de revenu au taux marginal supérieur pour ramener essentiellement leur taux moyen près du taux marginal.

Figure 17 Proportion des particuliers aux paliers supérieurs des taux d'imposition réels (TIR), selon le quantile de revenu, Canada, 1982, 1992, et 2004

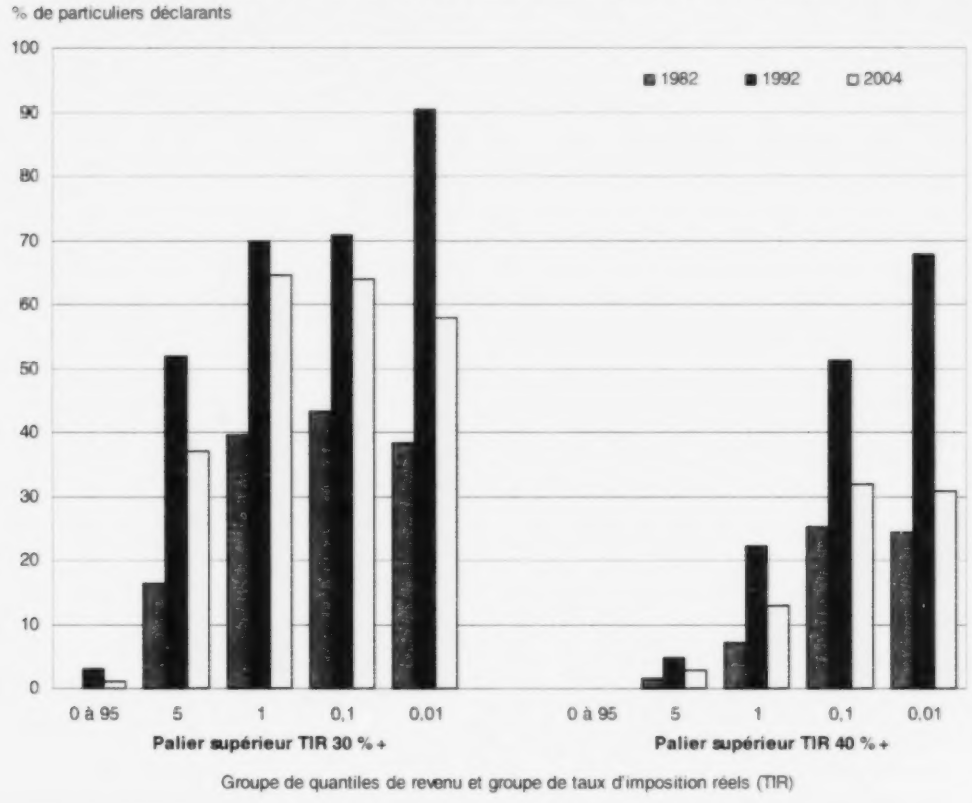

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

Les TIR sont déterminés par l'influence réciproque de la distribution du revenu selon la source et de la structure du régime de transfert fiscal. Or ces deux éléments ont changé entre 1992 et 2004. Au cours de cette période, la part de revenu de la tranche supérieure de 5 % a augmenté, passant de 19,9 % à 24,1 %, tandis que les taux d'imposition ont dégringolé, surtout en raison des

réformes de 2000-2001[22]. Les deux courbes au bas de la figure 18 correspondent aux TIR (ratios et agrégés) de 1992 et de 2004, selon le revenu. On peut constater que les TIR de 2004 sont légèrement inférieures à ceux de 1992 dans tous les groupes de revenus indiqués. Cependant, chez les particuliers de la tranche supérieure de 0,01 %, le taux d'imposition moyen a diminué de 10,8 points, passant de 41,5 % à 30,7 % au cours de cette période.

Figure 18 Pourcentage de variation des taux d'imposition réels des particuliers, parts de revenu et parts d'impôt (1992 à 2004) et TIR pour 1992 et 2004, Canada

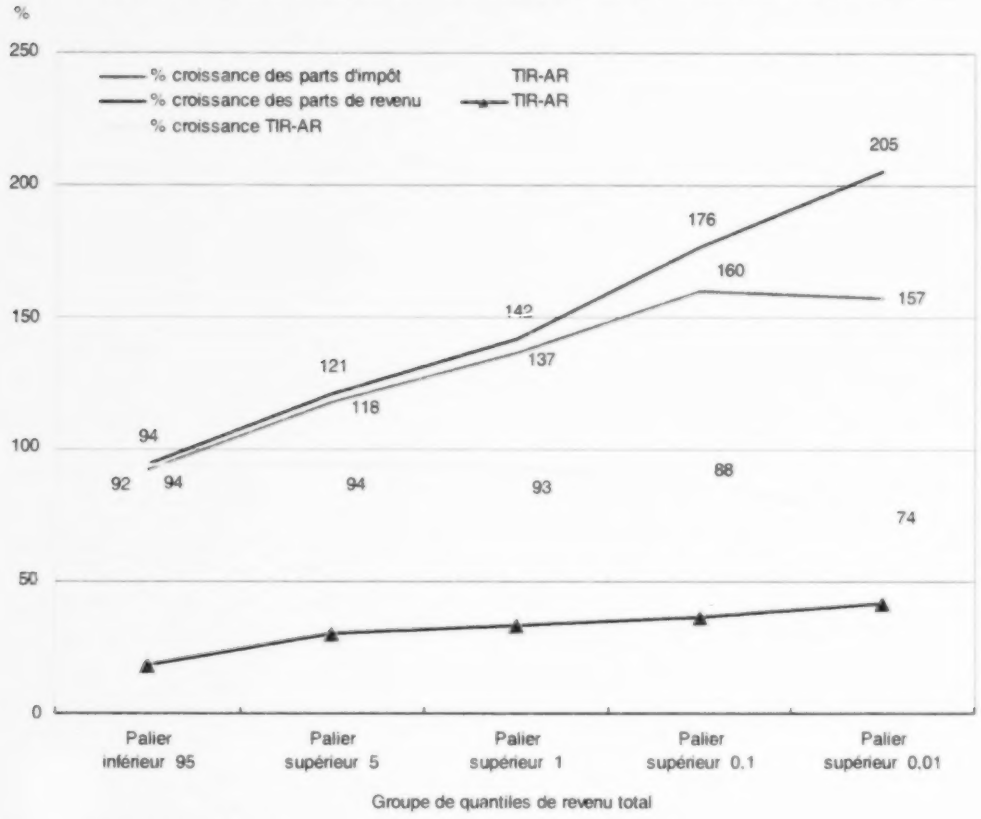

Source : Totalisations spéciales, T1FF.

Les trois courbes de la partie supérieure de la figure 18 montrent la différence en pour cent entre 1992 et 2004 relativement au revenu, aux impôts et aux TIR. Par exemple, le TIR moyen du palier supérieur de 0,01 en 2004 s'établissait à 74 % du TIR de 1992. Dans l'ensemble, la part des revenus total du palier supérieur de 5 % a augmenté 21 % de 1992 à 2004. Pendant ce temps, leurs taux d'imposition a reculé de 30,5 à 28,6, soit une réduction de six pour cent, et leurs parts des impôts payés a augmenté de 18 %, de 30,5 % à 35,8 %. Les différences étaient plus prononcées dans le groupe de revenu le plus élevé (palier supérieur de 0,01), qui affichait une

22. Le niveau auquel le taux d'imposition fédérale le plus élevé commence à être exigible est passé de 60 000 $ à 100 000 $, et le taux le plus bas est passé de 17 % à 16 %. Les gouvernements provinciaux ont modifié leurs propres barèmes des taux et appliqué un impôt sur le revenu imposable.

baisse de 26 % du taux d'imposition réel entre 1992 et 2004, et une hausse de 57 % de la proportion d'impôt payé au cours de la même période. En d'autres mots, même si les taux d'imposition nominaux et réels ont diminué, la hausse du montant de revenu agrégé visé par le taux le plus élevé a suffi pour compenser le taux moins élevé et à augmenter les revenus gouvernementaux agrégés des Canadiens à fort revenu.

Conclusions

Les auteurs ont utilisé les données de l'impôt sur le revenu pour déterminer les caractéristiques des Canadiens à revenu élevé. Les études de ce genre sont relativement moins nombreuses que celles qui portent sur les Canadiens à faible revenu.

Contrairement aux études sur la pauvreté, qui se fondent souvent sur un seuil de faible revenu, il n'existe pas de limite uniformisée au Canada relativement à la notion de revenu élevé sur laquelle il soit possible de choisir un seuil définissant les Canadiens à « revenu élevé ». Le niveau implicite tiré de la politique fiscale des gouvernements – le début du taux marginal supérieur – se situe autour de 70 000 $ à 100 000 $. L'examen de la répartition du revenu montre que 5 % des Canadiens avaient des revenus dépassant 89 000 $ en 2004.

Peu importe le seuil utilisé, les revenus du sommet de l'échelle des revenus ont considérablement augmenté de 1992 à 2004. En revanche, les particuliers en groupe de la moitié inférieure au palier de 80 % de la répartition n'ont vu que peu d'amélioration à l'égard de leur revenu en dollars constants.

Les Canadiens à fort revenu sont majoritairement des hommes mariés d'âge moyen. En 2004, ils étaient encore plus concentrés dans le groupe d'âge moyen et affichaient un plus fort pourcentage d'hommes, mais un plus faible pourcentage d'entre eux étaient mariés. Ces tendances semblent refléter la progression démographique du baby-boom, caractérisée par un taux de divorce plus élevé et un taux de nuptialité plus faible. Les femmes ont enregistré des gains notables quant à leur représentation au palier supérieur de 5 % des déclarants, mais pas au palier supérieur de 0.01 % des déclarants. La majorité des Canadiens à revenu élevé vivaient dans des grandes villes en Ontario et en Alberta.

Comparativement aux É.-U., le Canada comptaient moins de bénéficiaires d'un revenu élevé en 2004, et leur revenu était beaucoup moindre que celui reçu par les Américains à fort revenu défini de façon analogue. Les Canadiens à revenu élevé tirent de plus en plus leur revenu d'un emploi que d'autres sources, ce qui confirme les constatations de Saez et Veall (2003). Le revenu de placements occupe une place de moins en moins grande dans le revenu total, même chez les personnes qui gagnent le plus.

Notre analyse a en outre porté sur la relation entre le patrimoine et le revenu des Canadiens à fort revenu. La répartition de la valeur nette est considérablement plus concentrée que le revenu. Toutefois, la part du patrimoine de ceux qui gagnent le plus n'est pas plus importante que leur part du revenu. Quel que soit leur âge, mais surtout chez les personnes âgées, le patrimoine de ceux qui ont les revenus les plus élevés prend la forme d'investissements.

Conformément à leur part de plus en plus grande du revenu total, les Canadiens à revenu élevé paient une part de plus en plus importante d'impôt sur le revenu total. Par ailleurs, les taux d'imposition sont de toute évidence plus élevés dans les groupes de revenus supérieurs, ce qui reflète la nature progressive du système fiscal. Le taux d'imposition réel (impôt réel payé divisé par le revenu) varie largement d'un bout à l'autre de l'échelle des revenus, mais il est particulièrement hétérogène chez les personnes qui gagnent le plus. Un bon nombre des Canadiens qui gagnent le plus au palier supérieur de 0,01 % de la répartition du revenu sont assujettis à un taux d'imposition réel de plus de 45 %, tandis que d'autres ne paient que 10 %. Fait intéressant, la proportion de déclarants qui ne paient pas d'impôt a diminué entre 1992 et 2004. La croissance du revenu entre 1992 et 2004 a été plus prononcée au sommet de l'échelle des revenus. Toutefois, les taux d'imposition réels de l'ensemble des Canadiens à revenu élevé ont diminué, surtout chez les personnes qui occupent le sommet de l'échelle des revenus

Bibliographie

Atkinson, A.B. (2003), "Top Income in the United Kingdom over the Twentieth Century," University of Oxford Discussion Paper in Economic and Social History, Number 43, http://www.nuff.ox.ac.uk/users/atkinson/TopIncomes20033.pdf, December, 2003.

Block, Sheila and Richard Shillington (1994), "Incidence of Taxes in Ontario in 1991," in Allan M. Maslove, ed., Taxation and the Distribution of Income, Research Studies of the Fair Tax Commission of Ontario, University of Toronto Press in cooperation with the Fair Tax Commission of Ontario, pp. 3-39, 1994.

Bordt, M., G. Cameron, S. Gribble, B. Murphy, G. Rowe, and M. Wolfson (1990), "The Social Policy Simulation Database and Model," Canadian Tax Journal 38(1) (January): 48-65, 1990.

Campbell, Murray (1996), "Incomes now public for many receiving $100,000 in Ontario Tax-funded bodies live up to new law," The Globe and Mail, p. A1, Toronto, March 30, 1996.

Canada, Canada Revenue Agency (2006), Income Statistics 2006 – Summary of Basic Table 2 2004 – All returns by total income class, Summary of Final Basic Table 2 – All Returns by Total Income Class, all Canada, Tables, http://www.cra-arc.gc.ca/agency/stats/gb04/pst/final/tables-e.html#summaryTables, 2006.

Crossley, Thomas F and K. Pendakur (2006), "Consumption Inequality in Canada," Dimensions of Inequality in Canada, Green & Kessleman Eds., Vancouver, UBC Press, 2006.

Davies, James B. (1991), "The Distributive Effect of Wealth Taxes," Canadian Public Policy, Vol. 17 No. 3: 279-308, September 1991.

Frenette, Marc, David Green and Garnett Picot (2004), "Rising Income Inequality in the 1990s: An Exploration," Analytical Studies Branch research paper series No. 219, Catalogue no. 11F0019MIE, Business and Labour Market Analysis Division, Statistics Canada, December 2004.

Green, David A., and Jonathan R. Kesselman (eds.) (2006), Dimensions of Inequality in Canada, UBC Press, Vancouver, Canada, 2006.

Macnaughton, A., and T. Matthews (2001), "Good Tax Policy Requires Good Tax Statistics. Why Can't We Do Better?" Policy Options, Institute for Research on Public Policy (IRPP), Montreal, Quebec, October 2001.

Morissette, René, and Yuri Ostrovsky (2005), "The Instability of Family Earnings and Family Income in Canada," Analytical Studies Branch Research Paper Series No. 265, Catalogue no. 11F0019MIE, Business and Labour Market Analysis Division, Statistics Canada, November 2005.

Morissette, René, and Xuelin Zhang (2006), "Revisiting wealth inequality," Perspectives on Labour and Income, pp. 5-16, December, 2006, Vol. 7, No. 12, Catalogue no. 75-001-XIE, Statistics Canada, Minister of Industry, 2006.

Murphy, B., R. Finnie, and M. Wolfson (1994), "A Profile of High-Income Ontarians," in A. Maslove (ed.), Taxation and the Distribution of Income, Research Studies of the Fair Tax Commission of Ontario (Toronto: University of Toronto Press in cooperation with the Fair Tax Commission of Ontario, 1994), pp.101-132, 1994.

Patenaude, Jan and Colleen Clark (2000), "LAD Families – Longitudinal Administrative Data," Small Area and Administrative Data Division, Statistics Canada, Ottawa, 2000.

Pen, Jan (1971), Income Distribution, New York : Praeger, 1971.

Piketty, T. (2001), Les hauts revenus en France au XX^{e} siècle – Inégalités et redistribution 1901-1998, Grasset & Fasquelle, Paris, 2001.

Piketty, Thomas and Emmanuel Saez (2001), "Income Inequality in the United States, 1913-1998," NBER Working Paper Series, Working Paper No. 8467, National Bureau of Economic Research, Cambridge MA, USA, September, 2001.

Rashid, Abdul (1994), "High income families," Perspectives on Labour and Income, Winter 1994, Vol. 6, No. 4, Statistics Canada, Catalogue 75-001E, Statistics Canada, Ottawa, Canada.

Saez, Emmanuel, and Michael R. Veall (2003), "The Evolution of High Incomes in Canada, 1920-2000," NBER Working Paper Series, Working Paper No. 9607, National Bureau of Economic Research, Cambridge MA, USA, April, 2003.

Saez, Emmanuel (2007), "New Tables and Figures Updated to 2005" (in Excel format, March 2007), method based on "Income Inequality in the United States, 1913-1998" with Thomas Piketty, Quarterly Journal of Economics, 118(1), 2003, 1-39, http://elsa.berkeley.edu/~saez/SAEZ TabFig2005prel.xls, March, 2007.

Statistics Canada (2007), Income of Individuals, Families and Households, Topic-based Tabulations, 19, Cat. No. 97F0020XCB2001097, 2001 Census Data, March 6, 2007.

Temple, James (2007), Purchasing Power Parities and Real Expenditures, United States and Canada, 1992 to 2005, Research Paper, Income and Expenditure Accounts Technical Series, Catalogue no. 13-604-MIE no. 53, ISBN: 0-662-44536-8, Minister of Industry, Ottawa, Canada, February 2007